



CIRCULAIRE N° 2023/2

13/02/2023

Adaptation annuelle des prix, de la durée et des frais d'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie - Exercice 2023.

I. Introduction

En vertu de l'article 48, 6°, de l'arrêté royal du 21 décembre 1971 portant exécution de certaines dispositions de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, le comité médicotechnique donne des avis sur la fixation des prix des appareils de prothèse et d'orthopédie et mentionne leur durée ainsi que les frais annuels approximatifs qu'entraîne leur entretien.

En vertu de l'arrêté royal du 16.01.2002, les entreprises d'assurances sont tenues de constituer les provisions techniques nécessaires pour l'entretien et le renouvellement, les prix actuels étant si pas des éléments nécessaires, du moins des éléments indicatifs importants. L'utilisation de ces prix actuels par les entreprises d'assurances pour la fixation des provisions techniques relève de la compétence de contrôle de la Banque Nationale de Belgique.

Nous rappelons que les prix pilotes, la durée et les frais annuels d'entretien fixés par le comité de gestion pour les différents appareils ne peuvent être appliqués que pour le calcul des provisions techniques que les entreprises d'assurances doivent constituer (accidents à partir du 01.01.1988) et pour le calcul des capitaux pour prothèses à verser à Fedris (accidents antérieurs au 01.01.1988). Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés comme tarif pour le remboursement d'appareils de prothèse ou d'orthopédie. En effet, l'indemnisation dans le régime des accidents du travail est intégrale et n'est pas liée à des tarifs forfaitaires (à l'exception des prothèses dentaires). On tient compte des besoins réels de la victime pour renouveler et entretenir les appareils.

Pour la fixation des prix pilotes, les appareils de prothèse et d'orthopédie sont subdivisés en 3 groupes :

GROUPE A : appareils pour lesquels c'est le prix pilote de l'INAMI qui est appliqué. ce prix ne figure pas dans la circulaire étant donné qu'il peut être adapté en cours d'année et faire l'objet de suppléments dans certains cas.

GROUPE B : appareils pour lesquels c'est le comité médico-technique qui fixe lui-même un prix moyen ;

GROUPE C : appareils pour lesquels c'est le coût réel qui est pris en considération.

II. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe A

2.1. Appareils externes

Ces appareils externes englobent des prestations de bandagistes, d'orthopédistes, d'opticiens et d'audiens (audiologues). En font notamment partie les orthèses pour la tête, le cou et le tronc, les orthèses et prothèses pour les membres supérieurs et inférieurs, les chaussures et équipements (releveurs) orthopédiques, les prothèses myoélectriques, les bandes herniaires, ceintures abdominales et lombostats, le matériel pour incontinence et stomie, les lentilles de contact et les appareils auditifs (à l'exception des appareils « spéciaux », repris dans le groupe C).

La liste complète avec codes SSI correspondants issus de la nomenclature des prestations de santé est reprise en annexe de cette circulaire.

2.1.1. Prix pilotes des appareils externes

Ce sont les tarifs de la nomenclature des prestations de santé qu'on applique aux appareils de cette catégorie. La quote-part personnelle (supplément) à la charge de la victime pour certains appareils et certaines prothèses sur mesure doit être prise en compte dans le calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique.

2.1.2. Durée des appareils externes

Cette durée a été fixée conformément à la nomenclature SSI pour la plupart des appareils.

La durée des chaussures orthopédiques pour affections graves et affections avec indication absolue s'élève à 1 an. Pour ce qui est des chaussures orthopédiques avec indication relative, une durée de 2 ans est prévue. En cas d'octroi de chaussures orthopédiques de travail, le délai de renouvellement des chaussures orthopédiques ordinaires est doublé. Cette méthode s'applique également dans le cas des semelles orthopédiques et des adaptations individuelles de chaussures (ex. : rehaussements).

Ces délais ne peuvent cependant pas être utilisés comme modalité de remboursement (cf. supra).

2.1.3. Réparation et entretien des appareils externes

Il s'agit d'un pourcentage annuel calculé sur le prix pilote de l'orthèse, de la prothèse ou de l'appareil orthopédique :

- en ce qui concerne les orthèses pour la tête, le cou et le tronc, les orthèses pour les membres inférieurs et supérieurs, les prothèses pour les membres supérieurs, les prothèses myoélectriques et les bandes herniaires, les ceintures abdominales et les lombostats, ce pourcentage est fixé à 15 %,
- s'agissant des prothèses pour les membres inférieurs (prothèses après amputation), le pourcentage d'entretien annuel est fixé à 20 %,
- s'agissant des aides à la mobilité (voiturettes, scooters électroniques, tricycles), on prend en compte 10 % du prix pilote,
- l'entretien d'un appareil auditif (dont le montant est essentiellement déterminé par le renouvellement des piles) est fixé à 125,00 € par appareil,
- l'entretien des lentilles de contact est fixé à 230,90 €. Les prix des produits d'entretien et de nettoyage disponibles aussi bien en pharmacie que chez les opticiens varient fortement. Par ailleurs, le « produit » dépend du type et du matériau de la lentille.

2.1.4. Appareil de réserve

Il s'agit d'un « appareil » permettant à la victime de poursuivre ses activités lorsque l'« appareil principal » est en cours de renouvellement ou d'entretien. Ces périodes, et par conséquent l'utilisation de l'appareil, doivent en principe être limités dans le temps. L'appareil de réserve ne doit pas toujours être identique à l'« appareil principal » (= pas aussi sophistiqué) et ne peut en aucun cas être considéré comme une deuxième prothèse à part entière. L'objectif n'est pas non plus d'utiliser l'appareil de réserve en parallèle avec l'appareil principal.

Cet appareil de réserve n'est en principe octroyé qu'une seule fois (sauf si le renouvellement s'avère nécessaire) et n'est pris en considération ni pour une capitalisation ni pour un calcul de la provision technique. Il sera fourni avant de présenter le dossier à Fedris pour entérinement de l'accord-indemnité.

Les décisions prises auparavant en matière de chaussures orthopédiques, monture de réserve, en cas d'accident avec amputation ou paralysie, fauteuil roulant et prothèse myoélectriques sont toujours d'application.¹ Par ailleurs, il s'avère indispensable d'octroyer à titre unique des lunettes (en back-up) aux utilisateurs de lentilles de contact.

Sans infirmer la compétence des tribunaux du travail, le comité médico-technique peut, en cas de désaccord entre le médecin traitant et/ou le médecin-conseil de la victime et le médecin-conseil de l'entreprise d'assurances et sur avis du médecin-conseil de Fedris, se prononcer sur la nécessité de prévoir un appareil de réserve lorsqu'il s'agit d'autres appareils. L'octroi d'un appareil de réserve peut alors être soumis à des critères particuliers (par exemple, l'incidence sur l'exercice d'une activité professionnelle donnée).

2.1.5. Changements affectant la nomenclature SSI

Si l'INAMI fixe de nouveaux barèmes pour les orthèses, prothèses et appareils du groupe A, les entreprises d'assurances les appliquent immédiatement lorsqu'elles déterminent les provisions techniques ou calculent les capitaux pour prothèses.

2.2. Les prothèses internes

Les implants figurant dans la liste (cf. tableaux en annexe) des 13 spécialités suivantes font partie des prothèses internes : ophtalmologie, neurochirurgie, oto-rhino-laryngologie, urologie et néphrologie, chirurgie abdominale, chirurgie thoracique, chirurgie vasculaire, gynécologie, pneumologie, chirurgie plastique et reconstructive, chirurgie en général, orthopédie et traumatologie et autres.

On peut distinguer les prothèses articulaires (orthopédie et traumatologie) des autres prothèses. Pour les prothèses articulaires, une « capitalisation » est nécessaire pour les prothèses de hanche et de genou (à l'exception des prothèses de genou unicondyloire car, à ce jour, on remplace toujours ces prothèses internes par une prothèse totale du genou). Compte tenu du projet « Prothèses de cheville » (INAMI - 1^{er} juillet 2022 - cf. infra), les « prothèses de cheville » sont à présent également « capitalisées », parce qu'il est actuellement possible dans certains cas de poser une prothèse de révision au lieu de réaliser une arthrode. Des prestations adaptées (182674-182685², 182696-182700³, 182711-182722⁴) ont été créées par l'INAMI. La plupart des autres prothèses articulaires ne doivent pas être remplacées sur base « régulière ».

¹ Cf. rubrique 2.1.4 de la circulaire n° 2013/2 du 25.02.2013

² Code SSI 182674-182685 : composant talaire d'une prothèse de cheville, placé lors d'une révision partielle d'une prothèse totale de cheville, pour l'ensemble des composants

³ Code SSI 182696-182700 : composant tibial d'une prothèse de cheville, placé lors d'une révision partielle d'une prothèse totale de cheville, pour l'ensemble des composants

⁴ Code SSI 182711-182722 : insert d'une prothèse de cheville, placé lors d'une révision partielle d'une prothèse totale de cheville

Parmi les prothèses non articulaires, on distingue les prothèses inertes, non renouvelables et les prothèses actives, renouvelables.

S'agissant des prothèses internes à « capitaliser », le prix de l'implant (y compris le matériel de synthèse nécessaire à la pose et la marge de sécurité) et les frais liés à l'anesthésie et à l'intervention (réintervention) chirurgicale sont pris en compte pour la « capitalisation » et la constitution de la provision technique.

Nous tenons en outre à souligner que toutes les prothèses internes (= également celles qu'il ne faut pas « capitaliser »), à l'exception des pompes à médicament et du matériel d'ostéosynthèse (cf. infra), doivent être énumérées dans l'accord-indemnité, l'accord-révision ou l'accord-aggravation car le droit au renouvellement ne s'éteint pas. Par ailleurs, la durée de vie de l'implant est limitée. Ce qui ne signifie bien entendu nullement qu'un remplacement doit être effectué à un certain moment, mais qu'en cas de problème, une nouvelle intervention (chirurgie) soit possible. Cette chirurgie peut consister en le placement d'une prothèse de remplacement du même type ou différente ou en l'exécution d'une autre intervention corrective.

La pompe à médicament constitue une exception car il s'agit en fait d'une aide à l'administration d'un médicament (antispasmodique, morphine, morphinomimétique) comme pour une injection. Étant donné qu'il est difficile d'affirmer que ces implants servent à réparer une fonction perdue ou endommagée, le terme « frais médicaux » a été ajouté.

Suite à la publication de l'arrêté royal du 17.06.2014 modifiant l'arrêté royal du 17.10.2000 fixant les conditions et le tarif des soins médicaux applicable en matière d'accidents du travail (M.B. 14.08.2014), les frais pour le matériel d'ostéosynthèse sont désormais remboursés à concurrence de leur coût réel. Par matériel d'ostéosynthèse, on entend le matériel de fixation utilisé dans le cadre de la chirurgie ostéo-articulaire.

On peut résumer comme suit les principales modifications par rapport aux tableaux repris dans la circulaire 2022/2 :

- dans le cadre du projet « Neurostimulateurs en cas de dysfonction des voies urinaires inférieures », les prestations 182512-182523, 182534-182545, 182556-182560, 182571-182582, 182593-182604, 182615-182626 et 182630-182641 ont été ajoutées, et le libellé des prestations 155013-155024, 155035-155046, 155050-155061, 155072-155083, 155116-155120, 155131-155142 et 155153-155164 a été modifié (groupe urologie et néphrologie- INAMI - 1^{er} avril 2022),
- dans le cadre du projet « Traitement de l'incontinence fécale », les nouvelles listes nominatives 31905 et 31906 ont été ajoutées, les nouvelles prestations 182733-182744, 182755-182766, 182770-182781, 182792-182803 et 182814-182825 ont été créées et le libellé des prestations 157636-157640, 157651-157662, 181635-181646 et 15770-157721 a été modifié (groupe chirurgie abdominale et pathologie digestive - INAMI - 1^{er} juin 2022),
- Dans le cadre du projet « Prothèses de cheville », les prestations 167414-167425, 167436-167440, 167451-167462, 167473-167484, 167495-167506, 167510-167521 et 167532-167543 ont été supprimées, ainsi que les sous-divisions « Tibial », « Talairé » et « Accessoires pour prothèses de cheville », les nouvelles prestations 182652-182663, 182674-182685, 182696-182700, 182711-182722 ont été créées et les listes nominatives 34101, 34102, 34103, 34104, 34105 et 34106 ont été supprimées (groupe orthopédie et traumatologie - INAMI - 1^{er} juillet 2022),

III. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe B

Font partie de ce groupe les appareils dont le comité de gestion fixe le prix moyen, la durée et le coût approximatif d'entretien sur avis du comité médico-technique.

Les « lunettes de soleil » sont toujours reprises dans les tableaux du groupe B, car, dans certains cas, l'utilisation de « lunettes de soleil » est la seule solution pour traiter une photophobie (sensibilité à la lumière). Par « lunettes de soleil », on entend des lunettes avec des verres plano teintés (verres sans valeur dioptrique). Les verres plano teintés conservent leur teinte dans toutes les luminosités. Si les verres s'adaptent à la luminosité et/ou dès qu'il est question de verres à valeur dioptrique ou si les verres s'adaptent à la luminosité, ils appartiennent au groupe C.

L'arrêté royal du 10 mars 2022 modifiant l'arrêté royal du 1^{er} octobre 2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires a été publié au Moniteur belge du 4 avril 2022. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.

La restauration par construction composite (lisez technique adhésive) est toujours reprise dans les tableaux des prothèses dentaires et doit être « capitalisée » comme telle si le dentiste traitant ne prévoit pas de restauration prothétique future.

Rappelons également que, dans les cas de restauration par un ou plusieurs implants dentaires, l'implant et l'« abutment » ne doivent plus entrer en ligne de compte dans le calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique (voir circulaire n° 2003/2 du 13.02.2003). En revanche, le droit au renouvellement n'expire pas, ce qui implique qu'ils doivent être repris dans l'accord-indemnité (ou dans l'accord-révision, ou l'accord-aggravation), par analogie avec les prothèses internes des groupes A et C. En guise d'entretien, on prévoit toutefois un contrôle annuel de l'implant. Le prix pilote a été maintenu à 50 €.

Pour pouvoir poser un implant sur le maxillaire, le volume osseux doit être suffisant. Les techniques de reconstruction osseuse (greffes, substituts) peuvent être utilisées lorsque le volume osseux du maxillaire s'avère insuffisant. Les frais y afférents sont qualifiés de « frais médicaux ». Les prestations hors de la nomenclature des prestations de santé doivent être évaluées sur la base de leur caractère « raisonnable » et « équitable ».

IV. Appareils de prothèse et d'orthopédie du groupe C

4.1. Appareils externes

Pour les appareils de cette catégorie, c'est le coût réel qu'il convient de prendre en considération pour le capital de prothèse ou pour la provision technique à constituer. Toutefois, l'entretien annuel et la durée des différents appareils sont fixés par le comité de gestion sur avis du comité médico-technique.

Rappelons que cette liste n'est pas limitative, les prothèses qui y sont reprises n'y figurant qu'à titre indicatif uniquement.

4.1.1. Explication à la rubrique « perruques »

On opère désormais la distinction entre perruques en cheveux synthétiques et naturels. Étant donné qu'une perruque en cheveux synthétiques ternit, perd sa brillance et sa souplesse plus rapidement, et se détériore aussi davantage, une durée de 1 an est prévue. En revanche, une perruque en cheveu naturels a une durée de 4 ans. Ces délais ne peuvent cependant pas être utilisés comme modalité de remboursement (*cf. supra*).

4.2. Les prothèses internes

Les prothèses internes de ce groupe doivent également être « capitalisées », sauf lorsqu'il existe un consensus quant au fait que cette prothèse ne doit pas être « remplacée » (sur base régulière). Par ailleurs, elles doivent aussi être reprises dans l'accord-indemnité, l'accord-révision ou l'accord-aggravation car le droit au renouvellement ne s'éteint pas (*cf. supra* - prothèses internes du groupe A).

Dans le cadre du projet « Deep Brain Stimulation », le libellé de plusieurs prestations dans les rubriques « neurostimulateurs et accessoires en cas d'épilepsie réfractaire » et « neurostimulateurs et accessoires en cas de trouble obsessionnel compulsif » a été modifié. Dans cette rubrique, de nouvelles prestations ont également été créées et d'autres ont été supprimées (groupe neurochirurgie - INAMI - 1^{er} octobre 2022).

Conclusion

Si, en ce qui concerne les orthèses, les appareils de prothèse et les moyens auxiliaires d'orthopédie, on recourt à un matériel neuf ou à une technologie nouvelle dont la description n'est pas reprise dans les groupes A, B et C, c'est le prix réel qui doit être appliqué pour le calcul du capital pour prothèse et de la provision technique.

L'administratrice générale,

Pascale
Lambin
(Signature)

Digitally signed by
Pascale Lambin
Signature
Date: 2023.02.21
12:55:53 +01'00'

P. Lambin

PRIX 2023

GROUPE A

LISTE DES APPAREILS DE PROTHÈSE ET D'ORTHOPÉDIE POUR LESQUELS LE PRIX PILOTE DE L'INAMI EST APPLIQUÉ. LA DURÉE ET L'ENTRETIEN ANNUEL SONT FIXÉS ANNUELLEMENT PAR LE COMITÉ DE GESTION.

NATURE DE LA PROTHÈSE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
1. Appareils externes				
1.1. Tête - Cou - Tronc				
Crâne				
645013-645024	T	224,20		
645035-645046	T	250,59	(préfab)	15% prix pilote
645050-645061	T	36,37		Néant
Cou				
645072-645083	T	253,70		15% prix pilote
645094-645105	T	330,40		15% prix pilote
645116-645120	T	413,00		15% prix pilote
645131-645142	T	472,00		15% prix pilote
645153-645164	T	531,00		15% prix pilote
645190-645201	T	43,58	(préfab)	15% prix pilote
645212-645223	T	160,16	(préfab)	15% prix pilote
645234-645245	T	87,16	(préfab)	15% prix pilote
645256-645260	T	343,20	(préfab)	15% prix pilote
645271-645282	T	228,80	(préfab)	15% prix pilote
645293-645304	T	2231,53	(préfab)	15% prix pilote
645315-645326	T	70,25	(préfab)	15% prix pilote
Orthèse sacro-iliaque				
645330-645341	T	77,81		15% prix pilote
Orthèse lombosacrée				
645352-645363	T	130,80		15% prix pilote
645374-645385	T	141,70		15% prix pilote
645396-645400	T	152,60		15% prix pilote
645411-645422	T	175,00		15% prix pilote
645433-645444	T	250,00		15% prix pilote
645455-645466	T	13,00		15% prix pilote
645470-645481	T	189,25		15% prix pilote
645492-645503	T	123,47		15% prix pilote
645514-645525	T	354,00		15% prix pilote
645536-645540	T	354,00		15% prix pilote
645551-645562	T	489,20		15% prix pilote
645573-645584	T	459,47		15% prix pilote
645595-645606	T	63,20	(préfab)	15% prix pilote
645610-645621	T	334,44	(préfab)	15% prix pilote
645632-645643	T	551,30	(préfab)	15% prix pilote
645654-645665	T	325,77		15% prix pilote

Remarque :

*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN	
Orthèse thoracolombosacrée					
645676-645680	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645691-645702	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645713-645724	T	619,50		3 ans	15% prix pilote
645735-645746	T	438,60		3 ans	15% prix pilote
645750-645761	T	472,00		3 ans	15% prix pilote
645772-645783	T	556,96		3 ans	15% prix pilote
645794-645805	T	448,40		3 ans	15% prix pilote
645816-645820	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645831-645842	T	531,00		3 ans	15% prix pilote
645853-645864	T	501,50		3 ans	15% prix pilote
645875-645886	T	767,00		3 ans	15% prix pilote
645890-645901	T	560,50		3 ans	15% prix pilote
645912-645923	T	767,00		3 ans	15% prix pilote
645934-645945	T	796,56		3 ans	15% prix pilote
645956-645960	T	263,90		3 ans	15% prix pilote
645971-645982	T	451,07	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
645993-646004	T	363,38	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Orthèse cervicothoracolombosacrée					
646015-646026	T	1020,70		3 ans	15% prix pilote
646030-646041	T	1020,70		3 ans	15% prix pilote
646052-646063	T	826,00		3 ans	15% prix pilote
Orthèse thoracique					
646074-646085	T	317,60		3 ans	15% prix pilote
646096-646100	T	67,55	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Coquille dorsolombaire					
646111-646122	T	352,20		3 ans	15% prix pilote
646133-646144	T	306,41		3 ans	15% prix pilote
646236-646240	T	35,40		3 ans	15% prix pilote
Orthèses d'assise					
654754-654765	T	879,35		3 ans	15% prix pilote
654776-654780	T	725,03		3 ans	15% prix pilote
654791-654802	T	953,46		3 ans	15% prix pilote
654813-654824	T	778,39		3 ans	15% prix pilote
654835-654846	T	953,46		3 ans	15% prix pilote
654850-654861	T	953,46		3 ans	15% prix pilote
Orthèse totale					
646332-646343	T	802,40		3 ans	15% prix pilote
655410-655421	T	526,40		3 ans	15% prix pilote
Accessoires					
646590-646601	T	77,75	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
658490-658501	T	24,52		3 ans	15% prix pilote
658512-658523	T	15,82		3 ans	15% prix pilote
658534-658545	T	46,45		3 ans	15% prix pilote
658556-658560	T	17,24		3 ans	15% prix pilote
658571-658582	T	116,33		3 ans	15% prix pilote
658593-658604	T	23,66		3 ans	15% prix pilote
658615-658626	T	99,30		3 ans	15% prix pilote
658630-658641	T	86,73		3 ans	15% prix pilote
658652-658663	T	160,88		3 ans	15% prix pilote
658674-658685	T	160,88		3 ans	15% prix pilote
658696-658700	T	79,07		3 ans	15% prix pilote
658711-658722	T	53,46		3 ans	15% prix pilote
658733-658744	T	51,93		3 ans	15% prix pilote
658755-658766	T	43,68		3 ans	15% prix pilote
658770-658781	T	29,91		3 ans	15% prix pilote
658792-658803	T	26,28		3 ans	15% prix pilote
658814-658825	T	32,93		3 ans	15% prix pilote
658836-658840	T	74,01		3 ans	15% prix pilote
658851-658862	T	47,05		3 ans	15% prix pilote
658873-658884	T	62,39	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
658895-658906	T	32,18	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
658910-658921	T	617,84	(préfab)	3 ans	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN	
1.2. Orthèses membres inférieurs					
Dispositifs de rappel du pied					
646612-646623	T	147,50		5 ans	15% prix pilote
646634-646645	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
646656-646660	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646671-646682	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646693-646704	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646715-646726	T	129,80		5 ans	15% prix pilote
646730-646741	T	129,80		5 ans	15% prix pilote
646752-646763	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
646774-646785	T	182,90		5 ans	15% prix pilote
646796-646800	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646811-646822	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646833-646844	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
646855-646866	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
646870-646881	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
646892-646903	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
653391-653402	T	125,30	(préfab)	1 an	Néant
653413-653424	T	75,18	(préfab)	1 an	Néant
Cheville					
646973-646984	T	54,91	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
646995-647006	T	105,45	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Cheville et jambe					
647010-647021	T	188,80		5 ans	15% prix pilote
647032-647043	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647054-647065	T	82,60		5 ans	15% prix pilote
647076-647080	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647091-647102	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
647113-647124	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647135-647146	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647150-647161	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647172-647183	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647194-647205	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647216-647220	T	188,80		5 ans	15% prix pilote
647231-647242	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647253-647264	T	77,80		5 ans	15% prix pilote
647275-647286	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
647290-647301	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647312-647323	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
697071-697082	T	432,99	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
697093-697104	T	324,36		5 ans	15% prix pilote
Genou					
647356-647360	T	283,20		5 ans	15% prix pilote
647371-647382	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647393-647404	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647415-647426	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647430-647441	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647452-647463	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
647474-647485	T	23,60		5 ans	15% prix pilote
647496-647500	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
647511-647522	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647533-647544	T	115,04	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647555-647566	T	54,91	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647570-647581	T	197,65	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647592-647603	T	575,17	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
647614-647625	T	230,07	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
654570-654581	T	298,30	(préfab)	1 an	15% prix pilote
655690-655701	T	409,32	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Hanche - Cuisse - Pied					
647636-647640	T	354,00		5 ans	15% prix pilote
647651-647662	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647673-647684	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
647695-647706	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
647710-647721	T	123,90		5 ans	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
647732-647743	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
647754-647765	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
647776-647780	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
647791-647802	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
647813-647824	T	82,60	5 ans	15% prix pilote
647835-647846	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
647850-647861	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
647872-647883	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
647894-647905	T	47,20	5 ans	15% prix pilote
647916-647920	T	23,60	5 ans	15% prix pilote
Appareil de décharge de la hanche				
647931-647942	T	283,20	5 ans	15% prix pilote
647953-647964	T	94,40	5 ans	15% prix pilote
647975-647986	T	94,40	5 ans	15% prix pilote
647990-648001	T	94,40	5 ans	15% prix pilote
648012-648023	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
648034-648045	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648056-648060	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
648071-648082	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
Segments				
648093-648104	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648115-648126	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648130-648141	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
648152-648163	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648174-648185	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648196-648200	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
648211-648222	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
648233-648244	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
648255-648266	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
648270-648281	T	40,69	5 ans	15% prix pilote
648292-648303	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
648314-648325	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
Appareil de hanche				
648336-648340	T	354,00	5 ans	15% prix pilote
648351-648362	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
648373-648384	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648395-648406	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
648410-648421	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
648432-648443	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648454-648465	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
648476-648480	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
648491-648502	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648513-648524	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648535-648546	T	100,30	5 ans	15% prix pilote
648550-648561	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
648572-648583	T	518,62	(préfab) 3 ans	15% prix pilote
Segment-cuisse				
648594-648605	T	150,02	5 ans	15% prix pilote
648616-648620	T	241,92	5 ans	15% prix pilote
Appareils pour une perte fonctionnelle complète ou très grave des deux membres inférieurs				
656014-656025	T	583,85	5 ans	15% prix pilote
656036-656040	T	684,72	5 ans	15% prix pilote
656051-656062	T	175,09	5 ans	15% prix pilote
656110-656121	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
656132-656143	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
656213-656224	T	827,90	5 ans	15% prix pilote
656316-656320	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
656331-656342	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
656412-656423	T	420,57	5 ans	15% prix pilote
656434-656445	T	494,74	5 ans	15% prix pilote
656515-656526	T	530,75	5 ans	15% prix pilote
656611-656622	T	339,45	(préfab) 2 ans	15% prix pilote
656714-656725	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
656736-656740	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
656751-656762	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
656773-656784	T	88,50	5 ans	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
656795-656806	T	84,37	5 ans	15% prix pilote
656913-656924	T	354,00	5 ans	15% prix pilote
657016-657020	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
657031-657042	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
657053-657064	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
657075-657086	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
657090-657101	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
657112-657123	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
657134-657145	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657156-657160	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
657171-657182	T	200,40	5 ans	15% prix pilote
657215-657226	T	82,60	5 ans	15% prix pilote
657230-657241	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
657252-657263	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
657274-657285	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657296-657300	T	59,00	5 ans	15% prix pilote
657311-657322	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657414-657425	T	455,74	5 ans	15% prix pilote
657436-657440	T	716,32	5 ans	15% prix pilote
657510-657521	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
657532-657543	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
657554-657565	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
657576-657580	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657613-657624	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
657635-657646	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657716-657720	T	1 555,74	5 ans	15% prix pilote
657731-657742	T	1 679,13	5 ans	15% prix pilote
657812-657823	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
657834-657845	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
657856-657860	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
657871-657882	T	200,40	5 ans	15% prix pilote
657915-657926	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
657930-657941	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
658011-658022	T	323,76	5 ans	15% prix pilote
658114-658125	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
658136-658140	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
658151-658162	T	123,90	5 ans	15% prix pilote
658173-658184	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
658195-658206	T	200,40	5 ans	15% prix pilote
658210-658221	T	118,00	5 ans	15% prix pilote
658232-658243	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
658313-658324	T	1 797,75	5 ans	15% prix pilote
658335-658346	T	2 084,08	5 ans	15% prix pilote
658416-658420	T	70,80	5 ans	15% prix pilote
658431-658442	T	88,50	5 ans	15% prix pilote
658453-658464	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
658475-658486	T	200,40	5 ans	15% prix pilote
Appareil pour raccourcissement				
648933-648944	T	218,55	5 ans	15% prix pilote
648955-648966	T	259,83	5 ans	15% prix pilote
648970-648981	T	330,20	5 ans	15% prix pilote
648992-649003	T	796,50	5 ans	15% prix pilote
Appareil en tissu élastique, quadriceps, artificiel ou dérotateur à fixer sur chaussure et ceinture				
649014-649025	T	23,60	5 ans	15% prix pilote
649036-649040	T	141,60	5 ans	15% prix pilote
649051-649062	T	23,60	5 ans	15% prix pilote
649073-649084	T	58,70	5 ans	15% prix pilote
Supplément au segment pied				
649095-649106	T	9,12	5 ans	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN	
1.3. Orthèses membres supérieurs					
Doigt					
649176-649180	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
653472-653483	T	30,51	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649213-649224	T	8,72	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649235-649246	T	19,83		IMF*	Néant
Main					
649250-649261	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
649272-649283	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
649294-649305	T	23,55		IMF*	Néant
649316-649320	T	22,14		IMF*	Néant
Paume de la main et doigt(s)					
649331-649342	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649353-649364	T	43,58	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649375-649386	T	41,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649390-649401	T	36,37		IMF*	Néant
Poignet					
649434-649445	T	34,86	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Doigt, main, poignet et avant-bras					
649456-649460	T	65,37	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649471-649482	T	74,09	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649493-649504	T	224,88	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649515-649526	T	54,48	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Main, poignet et avant-bras					
649530-649541	T	37,04	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649552-649563	T	41,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Poignet et avant-bras					
649574-649585	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
653494-653505	T	109,40		5 ans	15% prix pilote
649596-649600	T	56,66	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649611-649622	T	39,22	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649633-649644	T	45,23		IMF*	Néant
653516-653520	T	33,10		IMF*	Néant
Coude					
649655-649666	T	187,40	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649670-649681	T	21,79	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649714-649725	T	56,66	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Bras					
649736-649740	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649751-649762	T	161,25	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
649773-649784	T	45,23		IMF*	Néant
Main - avant-bras - bras					
649795-649806	T	84,11	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Épaule					
649810-649821	T	350,83	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653531-653542	T	588,35	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653553-653564	T	325,21	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
Segment de l'épaule et de l'hémithorax					
649854-649865	T	160,00		5 ans	15% prix pilote
Thorax					
649876-649880	T	141,60		5 ans	15% prix pilote
649891-649902	T	295,00		5 ans	15% prix pilote
649913-649924	T	236,00		5 ans	15% prix pilote
Suppléments pour articulations					
649935-649946	T	17,70		5 ans	15% prix pilote
649950-649961	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
649972-649983	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
649994-650005	T	118,00		5 ans	15% prix pilote

Remarque :

*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN	
650016-650020	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650031-650042	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650053-650064	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
650075-650086	T	17,01		IMF*	Néant
650090-650101	T	28,34		IMF*	Néant
650112-650123	T	90,70		IMF*	Néant
650134-650145	T	90,70		IMF*	Néant
Bras et épaule					
650156-650160	T	56,22		5 ans	15% prix pilote
650171-650182	T	84,98	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650193-650204	T	61,01	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
1.4. Orthèses spécifiques					
Pied					
650436-650440	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650495-650506	T	117,67	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
650510-650521	T	31,99	(préfab)	3 ans	15% prix pilote
653656-653660	T	83,17		1 an	Néant
653671-653682	T	83,17		1 an	Néant
653693-653704	T	82,00		3 ans	15% prix pilote
Appareil pied, pied et jambe, cuisse et jambe et cuisse et pied					
650532-650543	T	88,50		5 ans	15% prix pilote
650554-650565	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650576-650580	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650591-650602	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650613-650624	T	35,40		5 ans	15% prix pilote
650635-650646	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
650650-650661	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650672-650683	T	47,20		5 ans	15% prix pilote
650694-650705	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650716-650720	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
Appareil-genou de positionnement					
650731-650742	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
650753-650764	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650775-650786	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650790-650801	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650812-650823	T	70,80		5 ans	15% prix pilote
650834-650845	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650856-650860	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650871-650882	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650893-650904	T	29,50		5 ans	15% prix pilote
650915-650926	T	40,00		5 ans	15% prix pilote
Appareils du bassin jusqu'au pied inclus					
651033-651044	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651055-651066	T	94,40		5 ans	15% prix pilote
651070-651081	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
Suppléments					
651092-651103	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651114-651125	T	41,30		5 ans	15% prix pilote
651136-651140	T	41,30		5 ans	15% prix pilote

Remarque :

*IMF = immediate fitting (appareillage immédiat)

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
1.5. Prothèses des membres inférieurs				
1.5.1. Prothèse cosmétique, prothèse de transfert et prothèse d'évaluation				
Amputation du pied				
676056-676060	T	143,62	10 ans	20% prix pilote
676071-676082	T	239,37	18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676093-676104	T	321,22	18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676115-676126	T	575,86	18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
676130-676141	T	974,28	18 m. ou 5 a.*	20% prix pilote
Amputation de la jambe				
676152-676163	T	558,11	10 ans	20% prix pilote
676174-676185	T	651,13	5 ans	20% prix pilote
676196-676200	T	930,18	Néant	20% prix pilote
676211-676222	T	1180,45	Néant	20% prix pilote
676233-676244	T	1251,96	Néant	20% prix pilote
Désarticulation du genou				
676255-676266	T	910,07	10 ans	20% prix pilote
676270-676281	T	1061,75	5 ans	20% prix pilote
676292-676303	T	1516,80	Néant	20% prix pilote
Amputation de la cuisse				
676314-676325	T	961,72	10 ans	20% prix pilote
676336-676340	T	1122,00	5 ans	20% prix pilote
676351-676362	T	1602,86	Néant	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche				
676373-676384	T	1459,91	10 ans	20% prix pilote
676395-676406	T	1703,25	5 ans	20% prix pilote
676410-676421	T	2433,20	Néant	20% prix pilote
Hémipelvectomie				
676432-676443	T	1512,79	10 ans	20% prix pilote
676454-676465	T	1718,07	5 ans	20% prix pilote
676476-676480	T	2521,32	Néant	20% prix pilote
Accessoires pour prothèse cosmétique, prothèse de transfert, prothèse d'évaluation ou accessoires pour nouveau fût destiné à ces prothèses				
676491-676502	T	237,23	Néant	20% prix pilote
676513-676524	T	227,19	1 an	20% prix pilote
Accessoires pour l'amputation de la cuisse uniquement				
696010-696021	T	101,11	3 ou 4 ans*	Néant
696032-696043	T	163,93	3, 4 ou 5 a.*	Néant
1.5.2. Nouveaux fûts pour prothèse cosmétique et de transfert				
676616-676620	T	182,73	Néant	20% prix pilote
676631-676642	T	264,58	Néant	20% prix pilote
676653-676664	T	519,23	Néant	20% prix pilote
676675-676686	T	879,78	Néant	20% prix pilote
676690-676701	T	618,91	Néant	20% prix pilote
676712-676723	T	756,88	Néant	20% prix pilote
676734-676745	T	828,40	Néant	20% prix pilote
676756-676760	T	875,49	Néant	20% prix pilote
676771-676782	T	781,27	Néant	20% prix pilote
676793-676804	T	1306,75	Néant	20% prix pilote
676815-676826	T	1394,85	Néant	20% prix pilote
1.5.3. Prothèse définitive				
Amputation du pied				
676830-676841	T	269,21	18 mois	20% prix pilote
676852-676863	T	301,02	18 mois	20% prix pilote
676874-676885	T	643,02	18 mois	20% prix pilote
676896-676900	T	332,58	18 mois	20% prix pilote
676911-676922	T	377,08	18 mois	20% prix pilote
676933-676944	T	678,99	18 mois	20% prix pilote

Remarques :

*18 m. ou 5 a. : 18 mois pour les prothèses des groupes 3, 4 et 5 ou 5 ans pour les prothèses du groupe 2

* 3 ans pour les prothèses des groupes 4 et 5

* 4 ans pour les prothèses du groupe 3

* 5 ans pour les prothèses du groupe 2

* néant = pas de capitalisation

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
676955-676966	T	618,62	18 mois	20% prix pilote
676970-676981	T	636,71	18 mois	20% prix pilote
676992-677003	T	799,30	18 mois	20% prix pilote
677095-677106	T	1036,19	18 mois	20% prix pilote
677110-677121	T	1057,77	18 mois	20% prix pilote
677132-677143	T	1222,60	18 mois	20% prix pilote
Amputation de la jambe				
677154-677165	T	1020,01	4 ans	20% prix pilote
677176-677180	T	1020,01	3 ans	20% prix pilote
677191-677202	T	1070,72	3 ans	20% prix pilote
677294-677305	T	1301,99	4 ans	20% prix pilote
677316-677320	T	1301,99	3 ans	20% prix pilote
677331-677342	T	1326,43	3 ans	20% prix pilote
677353-677364	T	1355,49	4 ans	20% prix pilote
677375-677386	T	1355,49	3 ans	20% prix pilote
677390-677401	T	1431,54	3 ans	20% prix pilote
Désarticulation du genou				
677412-677423	T	1672,72	4 ans	20% prix pilote
677434-677445	T	1900,62	3 ans	20% prix pilote
677456-677460	T	2002,02	3 ans	20% prix pilote
Amputation de la cuisse				
677471-677482	T	1728,77	4 ans	20% prix pilote
677493-677504	T	1951,93	3 ans	20% prix pilote
677515-677526	T	2053,33	3 ans	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche				
677530-677541	T	2706,22	4 ans	20% prix pilote
677552-677563	T	2731,57	3 ans	20% prix pilote
675253-675264	T	2800,09		
Hémipelvectomie				
677574-677585	T	2794,34	4 ans	20% prix pilote
677596-677600	T	2819,70	3 ans	20% prix pilote
675275-675286	T	2890,43	3 ans	20% prix pilote
Intervention supplémentaire pour prothèse définitive				
675290-675301	T	223,85	4 ans	20% prix pilote
677692-677703	T	223,85	3 ans	20% prix pilote
675312-675323	T	447,70	3 ans	20% prix pilote
677714-677725	T	447,70	3 ans	20% prix pilote
677736-677740	T	404,65	3 ans	20% prix pilote
675334-675345	T	1241,37	3 ans	20% prix pilote
675356-675360	T	7807,98	4 ans	20% prix pilote
675371-675382	T	7955,39	4 ans	20% prix pilote
675393-375404	T	6892,09	3 ans	20% prix pilote
675511-675522	T	7039,50	3 ans	20% prix pilote
675533-675544	T	8528,18	3 ans	20% prix pilote
675555-675566	T	8678,29	3 ans	20% prix pilote
675570-675581	T	1378,23	3 ou 4 ans*	20% prix pilote
675592-675603	T	2145,48	3 ans	20% prix pilote
Accessoires pour prothèse définitive ou pour fût neuf pour prothèse définitive				
677773-677784	T	129,76	3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677795-677806	T	192,76	3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677810-677821	T	224,61	3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677832-677843	T	227,19	1 an	20% prix pilote
677854-677865	T	700,91	1 an	20% prix pilote
677876-677880	T	128,60	1 an	20% prix pilote
677891-677902	T	100,85	1 an	20% prix pilote
677913-677924	T	693,68	1 an	20% prix pilote
677935-677946	T	101,31	1 an	20% prix pilote
677950-677961	T	196,88	1 an	20% prix pilote

Remarques :

* 3 ans pour les prothèses des groupes 4 et 5

* 4 ans pour les prothèses du groupe 3

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
Accessoires pour désarticulation du genou uniquement					
677972-677983	T	237,50		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
677994-678005	T	194,40		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
696010-696021	T	101,11		3 ou 4 ans*	20% prix pilote
696032-696043	T	163,93		3, 4 ou 5 ans*	20% prix pilote
Prestations spécifiques pour genou mécatronique					
675894-675905	T	1641,68		À titre unique 3 à 4 ans	20% prix pilote
1.5.4. Nouveau fût pour prothèse définitive					
Amputation du pied					
696113-696124	T	212,59		Néant	20% prix pilote
696135-696146	T	244,39		Néant	20% prix pilote
696150-696161	T	586,39		Néant	20% prix pilote
696172-696183	T	275,96		Néant	20% prix pilote
696194-696205	T	320,44		Néant	20% prix pilote
696216-696220	T	622,36		Néant	20% prix pilote
696231-696242	T	561,99		Néant	20% prix pilote
696253-696264	T	580,08		Néant	20% prix pilote
696275-696286	T	742,66		Néant	20% prix pilote
696290-696301	T	941,67		Néant	20% prix pilote
696312-696323	T	963,26		Néant	20% prix pilote
696334-696345	T	1128,08		Néant	20% prix pilote
Amputation de la jambe					
696356-696360	T	711,16		Néant	20% prix pilote
696371-696382	T	711,16		Néant	20% prix pilote
696393-696404	T	761,86		Néant	20% prix pilote
696415-696426	T	879,94		Néant	20% prix pilote
696430-696441	T	879,94		Néant	20% prix pilote
696452-696463	T	905,29		Néant	20% prix pilote
696474-696485	T	934,35		Néant	20% prix pilote
696496-696500	T	934,35		Néant	20% prix pilote
696511-696522	T	1010,40		Néant	20% prix pilote
Désarticulation du genou					
696533-696544	T	875,49		Néant	20% prix pilote
696555-696566	T	976,90		Néant	20% prix pilote
696570-696581	T	1078,29		Néant	20% prix pilote
Amputation de la cuisse					
696592-696603	T	874,98		Néant	20% prix pilote
696614-696625	T	1077,78		Néant	20% prix pilote
696636-696640	T	1179,18		Néant	20% prix pilote
Désarticulation de la hanche					
696651-696662	T	1433,49		Néant	20% prix pilote
696673-696684	T	1458,84		Néant	20% prix pilote
675916-675920	T	1561,66		Néant	20% prix pilote
Hémipelvectomie					
696695-696706	T	1521,60		Néant	20% prix pilote
696710-696721	T	1546,95		Néant	20% prix pilote
675931-675942	T	1655,99		Néant	20% prix pilote
Cosmétique					
696916-696920	T	60,03		1 an	20% prix pilote
696931-696942	T	98,84		1 an	20% prix pilote
696953-696964	T	136,00		1 an	20% prix pilote
696975-696986	T	172,79		1 an	20% prix pilote
696990-697001	T	247,58		1 an	20% prix pilote
697012-697023	T	107,40		1 an	20% prix pilote
1.5.5. Liner					
697034-697045	T	227,19		1 an	20% prix pilote
697056-697060	T	700,91		1 an	20% prix pilote
1.5.6. Gains de moignon pour prothèses définitives					
676535-676546	T	63,74		8 pièces/an	Néant

Remarques : * 3 ans pour les prothèses des groupes 4 et 5
* 4 ans pour les prothèses du groupe 3
* 5 ans pour les prothèses du groupe 2
* néant = pas de capitalisation

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
1.6. Prothèses des membres supérieurs					
652536-652540	T	258,30		5 ans	15% prix pilote
652551-652562	T	344,40		5 ans	15% prix pilote
652573-652584	T	393,60		5 ans	15% prix pilote
652595-652606	T	522,75		5 ans	15% prix pilote
652610-652621	T	584,25		5 ans	15% prix pilote
652632-652643	T	615,00		5 ans	15% prix pilote
652654-652665	T	615,00		5 ans	15% prix pilote
652676-652680	T	369,00		5 ans	15% prix pilote
652691-652702	T	418,20		5 ans	15% prix pilote
652713-652724	T	492,00		5 ans	15% prix pilote
652735-652746	T	676,50		5 ans	15% prix pilote
652750-652761	T	676,50		5 ans	15% prix pilote
652772-652783	T	738,00		5 ans	15% prix pilote
652794-652805	T	738,00		5 ans	15% prix pilote
652816-652820	T	984,00		5 ans	15% prix pilote
652831-652842	T	1230,00		5 ans	15% prix pilote
Supplément					
652853-652864	T	73,80		5 ans	15% prix pilote
652875-652886	T	159,90		5 ans	15% prix pilote
652890-652901	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
652912-652923	T	86,10		5 ans	15% prix pilote
652934-652945	T	110,70		5 ans	15% prix pilote
652956-652960	T	135,30		5 ans	15% prix pilote
652971-652982	T	135,30		5 ans	15% prix pilote
652993-653004	T	221,40		5 ans	15% prix pilote
653015-653026	T	301,75		5 ans	15% prix pilote
653030-653041	T	73,00		5 ans	15% prix pilote
653052-653063	T	60,00		5 ans	15% prix pilote
653074-653085	T	61,50		5 ans	15% prix pilote
653096-653100	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
653111-653122	T	59,00		5 ans	15% prix pilote
653133-653144	T	118,00		5 ans	15% prix pilote
653155-653166	T	246,00		5 ans	15% prix pilote
653192-653203	T	169,55		5 ans	15% prix pilote
653214-653225	T	200,40		5 ans	15% prix pilote
653236-653240	T	250,94		5 ans	15% prix pilote
653811-653822	T	109,74	(préfab)	1 an	Néant
653833-653844	T	8,56	(préfab)	4x/an	Néant
653855-653866	T	8,56	(préfab)	4x/an	Néant
1.7. Chaussures orthopédiques et applications orthopédiques					
Chaussures orthopédiques pour affections majeures (A)					
643016-643020	T	333,00		1 an	Néant
643031-643042	T	510,00		1 an	Néant
643053-643064	T	510,00		1 an	Néant
643075-643086	T	660,00		1 an	Néant
643090-643101	T	537,00		1 an	Néant
643112-643123	T	512,00		1 an	Néant
643134-643145	T	590,00		1 an	Néant
643156-643160	T	391,00		1 an	Néant
643171-643182	T	537,00		1 an	Néant
643193-643204	T	381,00		1 an	Néant
643215-643226	T	650,00		1 an	Néant
643230-643241	T	750,00		1 an	Néant
643252-643263	T	471,00		1 an	Néant
643274-643285	T	506,00		1 an	Néant
643296-643300	T	567,00		1 an	Néant
643311-643322	T	175,00		1 an	Néant
643333-643344	T	471,00		1 an	Néant
653870-653881	T	192,00		1 an	Néant
653892-653903	T	286,00		1 an	Néant
653914-653925	T	388,00		1 an	Néant
653936-653940	T	286,00		1 an	Néant
653951-653962	T	376,00		1 an	Néant
643392-643403	T	392,00		1 an	Néant

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
643392-643403	T	392,00	1 an	Néant
643414-643425	T	462,00	1 an	Néant
643436-643440	T	416,00	1 an	Néant
643451-643462	T	286,00	1 an	Néant
643473-643484	T	430,00	1 an	Néant
643495-643506	T	512,00	1 an	Néant
643510-643521	T	198,00	1 an	Néant
Chaussures orthopédiques pour affections avec indication absolue (B)				
643716-643720	T	217,00	1 an	Néant
643731-643742	T	177,00	1 an	Néant
643753-643764	T	272,00	1 an	Néant
643775-643786	T	227,00	1 an	Néant
643790-643801	T	304,00	1 an	Néant
643812-643823	T	227,00	1 an	Néant
643834-643845	T	367,00	1 an	Néant
643856-643860	T	376,00	1 an	Néant
643871-643882	T	288,00	1 an	Néant
643893-643904	T	227,00	1 an	Néant
643915-643926	T	394,00	1 an	Néant
643930-643941	T	310,00	1 an	Néant
643952-643963	T	227,00	1 an	Néant
643974-643985	T	288,00	1 an	Néant
643996-644000	T	339,00	1 an	Néant
644011-644022	T	370,00	1 an	Néant
644033-644044	T	430,00	1 an	Néant
644055-644066	T	370,00	1 an	Néant
644070-644081	T	370,00	1 an	Néant
644092-644103	T	370,00	1 an	Néant
644114-644125	T	362,00	1 an	Néant
644136-644140	T	376,00	1 an	Néant
644151-644162	T	430,00	1 an	Néant
644173-644184	T	430,00	1 an	Néant
644195-644206	T	348,00	1 an	Néant
644210-644221	T	170,00	1 an	Néant
Chaussures orthopédiques pour affections avec indication relative (C)				
644593-644604	T	217,00	2 ans	Néant
644615-644626	T	142,00	2 ans	Néant
Affections secondaires (D)				
644814-644825	T	100,00	1 an	Néant
644836-644840	T	86,00	1 an	Néant
644851-644862	T	98,00	1 an	Néant
1.8. Prothèses myoélectriques				
Prothèse de base				
744015-744026	T	3951,14	4 ans	15% prix pilote
744030-744041	T	3897,01	4 ans	15% prix pilote
744052-744063	T	4213,00	4 ans	15% prix pilote
744074-744085	T	4158,88	4 ans	15% prix pilote
744096-744100	T	4323,89	4 ans	15% prix pilote
744111-744122	T	4269,76	4 ans	15% prix pilote
744133-744144	T	5531,43	4 ans	15% prix pilote
744155-744166	T	5477,30	4 ans	15% prix pilote
744170-744181	T	6145,17	4 ans	15% prix pilote
744192-744203	T	6091,05	4 ans	15% prix pilote
Nouveau fût et réassemblage de la partie myoélectrique pour				
744214-744225	T	937,69	4 ans	15% prix pilote
744236-744240	T	841,05	4 ans	15% prix pilote
744251-744262	T	858,83	4 ans	15% prix pilote
744273-744284	T	1154,02	4 ans	15% prix pilote
744295-744306	T	1790,16	4 ans	15% prix pilote
Accessoires				
744310-744321	T	4012,01	4 ans	15% prix pilote
744332-744343	T	1994,56	4 ans	15% prix pilote
744354-744365	T	772,89	4 ans	15% prix pilote
744376-744380	T	1277,14	4 ans	15% prix pilote
744391-744402	T	786,55	4 ans	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN	
744413-744424	T	8613,11		4 ans	15% prix pilote
744435-744446	T	1900,28		4 ans	15% prix pilote
744450-744461	T	92,62		4 ans	15% prix pilote
744472-744483	T	132,84		4 ans	15% prix pilote
744494-744505	T	254,07		4 ans	15% prix pilote
744516-744520	T	464,16		4 ans	15% prix pilote
744531-744542	T	488,45	(préfab)	4 ans	15% prix pilote
744833-744844	T	543,36		4 ans	15% prix pilote
744553-744564	T	255,13		4 ans	15% prix pilote
744575-744586	T	204,09	(préfab)	4 ans	15% prix pilote
744590-744601	T	33,62		6 mois	Néant
Gant préfabriqué					
744634-744645	T	292,86	(préfab)	6 mois	Néant
Remplacement du liner (au maximum une fois par an) ou pour un nouveau fût					
744715-744726	T	464,16	(préfab)	1 par an	15% prix pilote
744855-744866	T	488,45		1 par an	15% prix pilote
744730-744741	T	543,36		1 par an	15% prix pilote
Remplacement du bandage (au maximum une fois par an) ou pour un nouveau fût					
744752-744763	T	92,62		1 par an	15% prix pilote
744774-744785	T	132,84		1 par an	15% prix pilote
Remplacement du gant préfabriqué (au maximum deux fois par an)					
744796-744800	T	292,86	(préfab)	2 par an	15% prix pilote
Remplacement du dispositif d'enfilement (au maximum deux fois par an)					
744811-744822	T	33,62	(préfab)	2 par an	15% prix pilote
1.9. Bandages herniaires, ceintures abdominales et lombostats					
Bandages herniaires					
7900 601016	Y	9,89		3 ans	15% prix pilote
7901 601031	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7902 601053	Y	9,89		3 ans	15% prix pilote
7903 601075	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7904 601090	Y	13,08		3 ans	15% prix pilote
7905 601112	Y	70,85		3 ans	15% prix pilote
7906 601134	Y	54,50		3 ans	15% prix pilote
7907 601156	Y	98,10		3 ans	15% prix pilote
7908 601171	Y	38,15		3 ans	15% prix pilote
7909 601193	Y	145,00		3 ans	15% prix pilote
Ceinture abdominale sur mesure					
7910 601311	Y	81,75		3 ans	15% prix pilote
7911 601333	Y	98,10		3 ans	15% prix pilote
7912 601355	Y	109,00		3 ans	15% prix pilote
7913 601370	Y	119,90		3 ans	15% prix pilote
7914 601392	Y	10,90		3 ans	15% prix pilote
7915 601414	Y	7,63		3 ans	15% prix pilote
7916 601436	Y	10,90		3 ans	15% prix pilote
Lombostat pour affection de la colonne lombosacrée en coutil et métal, sur mesure					
604214-604225	Y	130,80		3 ans	15% prix pilote
604236-604240	Y	141,70		3 ans	15% prix pilote
604251-604262	Y	152,60		3 ans	15% prix pilote
604273-604284	Y	175,00		3 ans	15% prix pilote
604295-604306	Y	250,00		3 ans	15% prix pilote
604310-604321	Y	13,00		3 ans	15% prix pilote
Gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques					
654054	Y	35,54	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654172	Y	45,70	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654253	Y	29,87	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654334	Y	66,82	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654452	Y	98,49		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654872	Y	121,19		Suivant l'utilisation	15% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI				DURÉE	ENTRETIEN
654916	Y	189,14		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654953	Y	56,26		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
655211	Y	138,78	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654076	Y	35,54	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654194	Y	45,70	(préfab)	Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654275	Y	29,87		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654356	Y	66,82		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654474	Y	98,49		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654894	Y	121,19		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654931	Y	189,14		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
654975	Y	56,26		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
655233	Y	138,78		Suivant l'utilisation	15% prix pilote
Bas élastiques thérapeutiques pour la jambe					
769834	Y	16,94	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769856	Y	16,94	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769871	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
769893	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
769915	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
769930	Y	16,94	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769952	Y	16,94	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769974	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
769996	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
770571	Y	16,94		4 par an	20% prix pilote
769016	Y	28,80	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769031	Y	28,80	(préfab)	4 par an	20% prix pilote
769053	Y	77,03		4 par an	20% prix pilote
769075	Y	87,75		4 par an	20% prix pilote
769090	Y	87,75		4 par an	20% prix pilote
769112	Y	35,50		4 par an	20% prix pilote
769134	Y	35,50		4 par an	20% prix pilote
769156	Y	58,27		4 par an	20% prix pilote
769171	Y	58,27		4 par an	20% prix pilote
769193	Y	102,48		4 par an	20% prix pilote
769215	Y	28,80		4 par an	20% prix pilote
769230	Y	28,80		4 par an	20% prix pilote
769252	Y	77,03		4 par an	20% prix pilote
769274	Y	87,75		4 par an	20% prix pilote
769296	Y	87,75		4 par an	20% prix pilote
769311	Y	35,50		4 par an	20% prix pilote
769333	Y	35,50		4 par an	20% prix pilote
769355	Y	58,27		4 par an	20% prix pilote
769370	Y	58,27		4 par an	20% prix pilote
769392	Y	102,48		4 par an	20% prix pilote
769414	Y	56,93		4 par an	20% prix pilote
769436	Y	56,93		4 par an	20% prix pilote
769451	Y	122,58		4 par an	20% prix pilote
769473	Y	133,29		4 par an	20% prix pilote
769495	Y	133,29		4 par an	20% prix pilote
769510	Y	64,30		4 par an	20% prix pilote
769532	Y	64,30		4 par an	20% prix pilote
769554	Y	200,94		4 par an	20% prix pilote
769576	Y	225,73		4 par an	20% prix pilote
769591	Y	241,13		4 par an	20% prix pilote
769613	Y	64,30		4 par an	20% prix pilote

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
769635	Y	64,30	4 par an	20% prix pilote
769650	Y	200,94	4 par an	20% prix pilote
769672	Y	225,73	4 par an	20% prix pilote
769694	Y	241,13	4 par an	20% prix pilote
769716	Y	215,01	4 par an	20% prix pilote
769753	Y	16,94	2 par an	20% prix pilote
769775	Y	16,94	2 par an	20% prix pilote
769790	Y	16,94	2 par an	20% prix pilote
769812	Y	16,94	2 par an	20% prix pilote
770593	Y	28,80	2 par an	20% prix pilote
770615	Y	87,75	2 par an	20% prix pilote
770630	Y	87,75	2 par an	20% prix pilote
Bas élastiques thérapeutiques pour la jambe				
770652	Y	35,50	2 par an	20% prix pilote
770674	Y	58,27	2 par an	20% prix pilote
770696	Y	102,48	2 par an	20% prix pilote
770711	Y	28,80	2 par an	20% prix pilote
770733	Y	87,75	2 par an	20% prix pilote
770755	Y	87,75	2 par an	20% prix pilote
770770	Y	35,50	2 par an	20% prix pilote
770792	Y	58,27	2 par an	20% prix pilote
770814	Y	102,48	2 par an	20% prix pilote
770836	Y	56,93	2 par an	20% prix pilote
770851	Y	133,29	2 par an	20% prix pilote
770873	Y	133,29	2 par an	20% prix pilote
770895	Y	64,30	2 par an	20% prix pilote
770910	Y	225,73	2 par an	20% prix pilote
770932	Y	241,16	2 par an	20% prix pilote
770954	Y	64,30	2 par an	20% prix pilote
770976	Y	225,73	2 par an	20% prix pilote
771352	Y	241,16	2 par an	20% prix pilote
769731	Y	33,49	à titre unique	20% prix pilote
Matériel pour incontinence				
640010	Y	2,25	Suivant l'utilisation	Néant
640032	Y	2,87	Suivant l'utilisation	Néant
640054	Y	3,75	Suivant l'utilisation	Néant
640076	Y	2,75	Suivant l'utilisation	Néant
640091	Y	1,25	Suivant l'utilisation	Néant
640172	Y	25,00	Suivant l'utilisation	Néant
640231	Y	27,41	Suivant l'utilisation	Néant
640216	Y	12,25	Suivant l'utilisation	Néant
640113	Y	35,00	Suivant l'utilisation	Néant
640135	Y	3,85	Suivant l'utilisation	Néant
640150	Y	4,37	Suivant l'utilisation	Néant
641535	Y	39,00	Suivant l'utilisation	Néant
641550	Y	14,54	Suivant l'utilisation	Néant
641572	Y	19,57	Suivant l'utilisation	Néant
641594	Y	5,00	Suivant l'utilisation	Néant
641524	Y	2,1	Suivant l'utilisation	Néant

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI			DURÉE	ENTRETIEN
Matériel de stomie				
655336	Y	582,39	Suivant l'utilisation	Néant
655351	Y	474,39	Suivant l'utilisation	Néant
655373	Y	509,19	Suivant l'utilisation	Néant
655432	Y	401,19	Suivant l'utilisation	Néant
655454	Y	565,80	Suivant l'utilisation	Néant
655476	Y	457,80	Suivant l'utilisation	Néant
655491	Y	721,08	Suivant l'utilisation	Néant
655550	Y	613,08	Suivant l'utilisation	Néant
655572	Y	647,88	Suivant l'utilisation	Néant
655594	Y	539,88	Suivant l'utilisation	Néant
655476	Y	457,80	Suivant l'utilisation	Néant
655491	Y	721,08	Suivant l'utilisation	Néant
655550	Y	613,08	Suivant l'utilisation	Néant
655572	Y	647,88	Suivant l'utilisation	Néant
655594	Y	539,88	Suivant l'utilisation	Néant
655631	Y	704,49	Suivant l'utilisation	Néant
655653	Y	596,49	Suivant l'utilisation	Néant
655675	Y	663,63	Suivant l'utilisation	Néant
655896	Y	590,43	Suivant l'utilisation	Néant
655911	Y	647,04	Suivant l'utilisation	Néant
655933	Y	802,32	Suivant l'utilisation	Néant
655955	Y	729,12	Suivant l'utilisation	Néant
655970	Y	785,73	Suivant l'utilisation	Néant
656073	Y	105,36	Suivant l'utilisation	Néant
656095	Y	255,00	Suivant l'utilisation	Néant
656165	Y	3,25	Suivant l'utilisation	Néant
656180	Y	3,25	Suivant l'utilisation	Néant
1.11. Lentilles de contact				
1.11.1. Lentilles de contact cornéennes à caractère optique réutilisables				
• Lentille de contact rigide				
Lentille de contact sphérique		Z 104,00	3 ans	235,00
742733				
Lentille de contact torique		Z 160,00	3 ans	235,00
742755				
Lentille de contact souple mensuelle (12 lentilles/an)				
Lentille de contact sphérique		Z 80,00	1 an	235,00
742770				

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI		DURÉE	ENTRETIEN	
Lentille de contact torique 742792	Z 97,00	1 an	235,00	
• Lentille de contact souple biannuelle (2 lentilles/an)				
Lentille de contact sphérique 742814	Z 70,00	1 an	235,00	
Lentille de contact torique 742836	Z 180,00	1 an	235,00	
• Lentille de contact souple annuelle (1 lentille)				
Lentille de contact sphérique 742851	Z 95,00	1 an	235,00	
Lentille de contact torique 742878	Z 210,00	1 an	235,00	
1.11.2. Lentilles de contact spécifiques en cas d'irrégularités de la cornée				
• Lentilles de contact souples ou hybrides spécifiques				
Lentille de contact souple ou hybride spécifique sphérique ou torique 742895	Z 200,00	1 an	235,00	
• Lentilles de contact cornéennes rigides spécifiques				
Lentille de contact cornéenne rigide spécifique sphérique ou torique 742910	Z 180,00	3 ans	235,00	
• Lentilles de contact cornéo-sclérales rigides				
Lentille de contact cornéo-sclérale rigide spécifique sphérique ou torique 742932	Z 280,00	3 ans	235,00	
• Lentilles de contact sclérales à caractère optique				
Lentille de contact sclérale RGP à caractère optique sphérique ou torique avec un Dk supérieur à 100 742954	Z 760,00	3 ans	235,00	
1.11.3. Lentilles de contact annuelles souples particulières, sur mesure				
• Lentille à iris coloré 742976	Z 520,77	1 an		
• Lentille de contact avec pupille noire 742991	Z 303,18			
1.12 Appareils de correction auditive (à l'exception des appareils spéciaux)				
1.12.1. Appareillage de correction auditive				
679151-679162	S	416	5 ans	125
705515-705526	S	416	5 ans	125
705530-705541	S	416	5 ans	125
679195-679206	S	824	5 ans	250
705552-705563	S	824	5 ans	250
705574-705585	S	824	5 ans	250
679232-679243	S	408	5 ans	125
705596-705600	S	408	5 ans	125
705611-705622	S	408	5 ans	125
1.12.2. Intervention complémentaire de l'assurance				
705633-705644	S	56	5 ans	Néant
705655-705666	S	932	5 ans	Néant
705670-705681	S	416	5 ans	Néant
705692-705703	S	416	5 ans	Néant
705714-705725	S	614	5 ans	Néant
705736-705740	S	249	5 ans	Néant
705751-705762	S	249	5 ans	Néant
679416-679420	S	73	5 ans	Néant
1.12.3. Intervention forfaitaire de l'assurance				
679615-679626	S	53	5 ans	Néant

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
2. Prothèses internes		
2.1. Ophtalmologie		
2.1.1. Traitement du canal lacrymal 150010-150021 150032-150043 150054-150065		Frais médicaux
2.1.2. Traitement des paupières 150076-150080 150091-150102 150113-150124		Frais médicaux Pas de capitalisation Pas de capitalisation
2.1.3. Traitement intra-oculaire		
2.1.3.1. Intervention sur le cristallin		
2.1.3.1.1. Lentilles intra-oculaires 150135-150146 150172-150183 150194-150205 150216-150220 150231-150242 150253-150264 150275-150286 150290-150301		Pas de capitalisation suite à la décision du comité de gestion du 17 décembre 2007 (cf. circulaire n° 2008/1)
2.1.3.2. Traitement pour glaucome		
2.1.3.2.1. Implant de drainage favorisant l'évacuation du liquide de la chambre antérieure 150312-150323 2.1.3.2.2. Ensemble des micro-stents de pontage trabéculaire, pour la chirurgie micro-invasive du glaucome, par œil 181974-181985		Pas de capitalisation
2.1.3.3. Traitement de la rétine/vitrectomie 150474-150485 150511-150522		Frais médicaux
2.1.4. Intervention sur le cristallin		
2.1.4.1. Implant orbitaire utilisé lors d'énucléation ou d'éviscération 150533-150544		Pas de capitalisation
2.1.4.2. Implant orbitaire dont la structure de la surface permet l'intégration tissulaire, utilisé après énucléation, après implant secondaire ou en cas d'anophtalmie 150555-150566		Pas de capitalisation
2.1.4.3. Implant utilisé pour combler l'orbite lors d'une énoptalmie 150570- 150581		Pas de capitalisation
2.1.5. Produits visco-élastiques		Frais médicaux
2.2. Neurochirurgie		
2.2.1. Pompes et accessoires 150710-150721 150732-150743 150754-150765 150776-150780 150791-150802 150813-150824 150835-150846 150850-150861 150872-150883 150894-150905 150916-150920 150931-150942 150953-150964 150975-150986 150990-151001		Frais médicaux

Remarque générale pour les prothèses internes :

Il faut ajouter au prix de l'appareil le cout de l'anesthésie et de l'intervention (réintervention) chirurgicale pour la mise en place de l'implant si la prothèse doit être capitalisée.

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
2.2.2. Neurostimulateurs et accessoires		
2.2.2.1. Neurostimulateurs et accessoires en cas de douleurs neurogènes 151012-151023 151034-151045 151056-151060 151071-151082 151093-151104 151115-151126 151130-151141 151152-151163 151174-151185 151196-151200 151211-151222 151233-151244 151255-151266 151351-151362 151432-151443 171835-171846 171850-171861 171872-171883 171894-171905	15 mois 15 mois 15 mois 15 mois 24 mois 24 mois 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans En fonction du type de neurostimulateur	Suivant les besoins réels
2.2.2.2. Neurostimulateurs et accessoires en cas d'épilepsie réfractaire 170892-170903 170914-170925 170936-170940 170951-170962 170973-170984 170995-171006 171010-171021 171032-171043 171054-171065 171076-171080 171496-171500 171511-171522 171533-171544 171555-171566 171570-171581 171592-171603 171614-171625 171636-171640 171651-171662 171673-171684 171695-171706 171710-171721 171732-171743 171754-171765 171776-171780 171791-171802 171813-171824	24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans En fonction du type de neurostimulateur 24 mois 24 mois 9 ans 9 ans	Suivant les besoins réels
2.2.2.3. Neurostimulateurs et accessoires en cas de trouble obsessionnel compulsif 173014-173025 173036-173040 173051-173062 173073-173084 173095-173106 173110-173121 173132-173143 173176-173180 173191-173202 173375-173386	24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans	Suivant les besoins réels

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
173412-173423 173434-173445 173456-173460 173471-173482 173493-173504 173515-173526 173530-173541 173390-173401	9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans 9 ans	Suivant les besoins réels
2.2.2.4. Neurostimulateurs et accessoires en cas de mouvements anormaux 173552-173563 173574-173585 173596-173600 173611-173622 173633-173644 173655-173666 173670-173681 173692-173703 173714-173725 173736-173740 173751-173762 173773-173784 173795-173806 173810-173821 173832-173843 173854-173865 173876-173880 173891-173902	15 mois 15 mois 15 mois 15 mois 15 mois 15 mois 9 ans 9 ans 9 ans En fonction du type de neurostimulateur 15 mois 15 mois 9 ans 9 ans	Suivant les besoins réels
2.2.2.5. Neurostimulateurs des ganglions de la racine dorsale et accessoires en cas de Complex Regional Pain Syndrome (CRPS) des membres inférieurs 174532-174543 174554-174565 174576-174580 174591-174602 174613-174624 174635-174646 174650-174661	24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois 24 mois	Suivant les besoins réels
2.2.3. Tissu de dure-mère	Frais médicaux	
2.2.4. Valves d'hydrocéphalie et systèmes de drainage		
2.2.4.1. Valves d'hydrocéphalie non réglables	Pas de capitalisation	
2.2.4.2. Valves d'hydrocéphalie réglables utilisées dans les indications prévues	Pas de capitalisation	
2.2.4.3. Valves d'hydrocéphalie réglables utilisées hors des indications prévues	Pas de capitalisation	
2.2.4.4. Accessoires pour valves d'hydrocéphalie	Pas de capitalisation	
2.2.4.5. Systèmes de drainage externe	Pas de capitalisation	
2.2.5. Cranioplastie	Pas de capitalisation	
2.2.6. Électrodes pour localisation des cibles en cas d'épilepsie réfractaire	Pas de capitalisation	
2.3. Oto-Rhino-Laryngologie		
2.3.1. Intervention sur l'oreille		
2.3.1.1. Implant cochléaire En cas de perte auditive bilatérale sévère 152950-152961 En cas de perte auditive bilatérale sévère avec ossification imminente 180596-180600 180633-180644 Neuropathie auditive 180670-180681 180714-180725 Remplacements 153031-153042 153075-153086	Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €	

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
153090-153101 153112-153123		
2.3.1.2. Prothèse pour audition réduite 153134-153145 153156-153160 153171-153182		Pas de capitalisation
2.3.1.3. Systèmes d'ancrage pour le BAHA (Bone Anchored Hearing Aids) 153193-153204 153215-153226 153230-153241		Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €
2.3.1.4. Implant de l'oreille moyenne 172351-172362 172373-172384 181274-181285 181296-181300 181311-181322 181333-181344 181355-181366 181370-181381		Implant : pas de capitalisation Partie externe : 5 ans Entretien : 125 €
2.3.2. Intervention sur le larynx/la trachée		
2.3.2.1. Prothèse de la parole et accessoires 153613-153624 153635-153646 153650-153661 153672-153683 153694-153705 153716-153720 153731-153742 153753-153764 180530-180541		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.3.3. Tuteurs et canules		Pas de capitalisation/Frais médicaux
2.3.4. Intervention sur la thyroïde et les glandes parathyroïdes		Frais médicaux
2.3.5. Points contact pour épithèses et ciment 154232-154243 154254-154265 154276-154280 154291-154302 154313-154324		Pas de capitalisation
2.4. Urologie et néphrologie		
2.4.1. Rein		Frais médicaux
2.4.2. Urètre		Frais médicaux
2.4.3. Vessie		Frais médicaux
2.4.4. Prostate		Frais médicaux
2.4.5. Pénis/testicule 154910-154921 154932-154943 154954-154965		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant
2.4.6 Sphincter artificiel 154976-154980		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.4.7. Neurostimulation 154991-155002 155013-155024 155035-155046 155050-155061 155072-155083 155094-155105 155116-155120 155131-155142 155153-155164 182512-182523 182534-182545 182556-182560		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
182571-182582 182593-182604 182615-182626 182630-182641		
2.4.8. Matériel utilisé pour un examen uro-dynamique		Frais médicaux
2.4.9. Divers		Frais médicaux
2.5. Chirurgie abdominale et pathologie digestive		
2.5.1. Intervention sur l'œsophage		Frais médicaux
2.5.2. Intervention sur l'estomac		Frais médicaux
2.5.3. Bariatrie		Frais médicaux
2.5.4. Intervention sur l'intestin grêle, le colon, le rectum, l'anus ou l'appendice		Frais médicaux
2.5.5. Intervention sur le foie, le pancréas ou de la vésicule biliaire		Frais médicaux
2.5.6. Sphincter artificiel 157511-157522		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.5.7. Neurostimulation 157533-157544 157555-157566 157570-157581 157592-157603 157614-157625 157636-157640 157651-157662 157673-157684 157695-157706 157710-157721 157732-157743 157754-157765 157776-157780 181591-181602 181613-181624 181635-181646 181650-181661 181672-181683 181694-181705 182733-182744 182755-182766 182770-182781 182792-182803 182814-182825		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.5.8. Traitement d'hernies		Frais médicaux
2.5.9. Filets		Pas de capitalisation
2.5.10. Intervention sur la rate ou les glandes surrénales		Frais médicaux
2.6. Chirurgie thoracique et cardiologie		
2.6.1. Cœur		
2.6.1.1. Stimulation cardiaque		
2.6.1.1.1. Stimulateur cardiaque 172395-172406 172410-172421 172432-172443 172454-172465 158594-158605 158616-158620 158631-158642 170612-170623		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel

Remarque :

Par Divers (rubrique 2.4.9), on entend la prestation suivante portant le code SSI 155190-155201 (anse pour l'ablation endoscopique de tissu obstructif et de tumeurs du tractus urogénital).

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
2.6.1.1.2. Électrode 158653-158664 158675-158686 158690-158701 158712-158723 158734-158745 158756-158760		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant
2.6.1.1.3. Accessoires 184015-184026		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant
2.6.1.2. Valve cardiaque 159132-159143 159154-159165 181775-181786 159176-159180 159191-159202 159213-159224 170634-170645 181790-181801 181812-181823 181871-181882 159235-159246 159250-159261 181834-181845 159272-159283 181856-181860 172955-172966 172970-172981 172992-173003 172734-172745 172756-172760 172771-172782 183013-183024		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.7. Chirurgie vasculaire		
2.7.1 Matériel de dilatation avec ou sans tuteur(s) périphérique(s)[] couvert(s) ou non-couvert(s)		
2.7.1.1 Matériel de dilatation avec un (des) tuteur(s) périphérique(s) couvert(s) ou non-couvert(s) 160510-160521 160532-160543 160554-160565 160576-160580 160591-160602 160613-160624 160635-160646 160650-160661 182011-182022 182033-182044 180235-180246 180250-180261		Pas de capitalisation
2.7.1.2 Matériel de dilatation sans tuteur périphérique 160672-160683 160694-160705 160716-160720 160731-160742 160753-160764 180191-180202 180213-180224		Pas de capitalisation
2.7.2 Matériel pour thrombectomie ou embolectomie 160775-160786 160790-160801 182136-182140 182151-182162 182173-182184		Frais médicaux

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
2.7.3 Prothèses vasculaires 160812-160823 160834-160845 160856-160860 160871-160882 160893-160904 160915-160926 160930-160941 160952-160963 160974-160985 160996-161000 161011-161022 161033-161044 161055-161066 161070-161081 161092-161103		Pas de capitalisation
2.7.4 Endoprothèses 161114-161125 161136-161140 161151-161162 161173-161184 161195-161206 161210-161221 161232-161243 161254-161265 161276-161280 161291-161302 161313-161324 161335-161346 161350-161361 161372-161383 161394-161405 161416-161420 161431-161442 161453-161464 172690-172701 172712-172723 180493-180504 180515-180526 180854-180865 180876-180880		Pas de capitalisation
2.7.5 Matériel d'embolisation 161490-161501 161512-161523 174016-174020 174031-174042 174053-174064 174090-174101 174112-174123 174134-174145 174156-174160 174171-174182 174193-174204 174215-174226 174230-174241 174252-174263 174274-174285 174296-174300 174311-174322 174075-174086		Frais médicaux
2.7.6 Cathéter pour la recanalisation d'une occlusion vasculaire 161534-161545		Pas de capitalisation

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
2.7.7 Systèmes veineux centraux pour usage prolongé 161556-161560 161571-161582 161593-161604 161615-161626		Pas de capitalisation
2.7.8 Vascular closure device 161630-161641		Pas de capitalisation
2.7.9 Matériel pour le prélèvement endoscopique de la grande veine saphène 161652-161663 161674-161685 180316-180320 161696-161700 161711-161722 161733-161744 161755-161766 161770-160781 161792-161803 161814-161825		Pas de capitalisation
2.7.10 Cathéter en vue de l'évacuation des collections profondes 161836-161840		Frais médicaux
2.7.11 Filtre de veine cave 161851-161862		Frais médicaux
2.7.12 Patches 161873-161884 161895-161906		Pas de capitalisation
2.7.13 Matériel pour le traitement des varices des membres inférieurs 161910-161921		Frais médicaux
2.7.14 Neurostimulateurs et accessoires en cas d'ischémie critique chronique non opérable des membres inférieurs 171216-171220 171231-171242 171253-171264 171275-171286 171290-171301 171312-171323 171916-171920 171931-171942 171953-171964		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel
2.7.15 Extraction d'un corps étranger libre intravasculaire ou intracardiaque 174333-174344 174355-174366		Frais médicaux
2.8. Gynécologie		Pas de capitalisation
2.9. Pneumologie et système respiratoire		Pas de capitalisation
2.10. Chirurgie plastique et reconstructive		Pas de capitalisation
2.11. Chirurgie en général		Pas de capitalisation
2.12. Orthopédie et traumatologie		
2.12.1. Colonne vertébrale		
2.12.1.1. Cyphoplastie et vertébroplastie		Frais médicaux
2.12.1.2. Disque intervertébral		Pas de capitalisation
2.12.1.3. Cage		Frais médicaux
2.12.1.4. Tige		Frais médicaux
2.12.1.5. Plaque		Frais médicaux
2.12.1.7. Accessoires pour implants de la colonne vertébrale		Frais médicaux
2.12.1.8 Révision partielle		Frais médicaux
2.12.2. Articulations		
2.12.2.1. Membre supérieur		
• Épaule		Pas de capitalisation
• Coude		Pas de capitalisation
• Poignet		Pas de capitalisation

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
• Main	Pas de capitalisation	
• Autres	Pas de capitalisation	
2.12.2.2. Membre inférieur		
• Hanche		
➤ Prothèses fémorales 183035-183046 183050-183061 183072-183083 183094-183105	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant
➤ Tête pour tige de hanche 172550-172561 183116-183120 183131-183142 183153-183164 183175-183186 183190-183201	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant Néant Néant
➤ Partie acétabulaire (cupule)		
✓ Cupules non modulaires		
183212-183223 183234-183245 183256-183260 183271-183282	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant
✓ Cupules modulaires		
<i>Partie interne</i> 183293-183304 183315-183326 183330-183341 183352-183363 <i>Partie externe</i> 183374-183385 183396-183400 183411-183422 183433-183444 183455-183466	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant
➤ Spacer 183470-183481	15 ans	Néant
➤ Accessoires pour la prothèse de la hanche 183492-183503 183514-183525 183536-183540 183551-183562 183573-183584	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant Néant
• Genou		
➤ Composants fémoraux		
✓ Unicondytaire	Pas de capitalisation	
✓ Bicondytaire 165911-165922 165933-165944 165955-165966 165970-165981 171113-171124 166036-166040	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant Néant Néant
✓ Prothèse à charnière 166073-166084	15 ans	Néant
✓ Bicompartimental ✓ 166095-166106	15 ans	Néant
✓ Implant de surface ✓ 166110-166121	15 ans	Néant
➤ Composants tibiaux		
✓ Unicondytaire	Pas de capitalisation	
✓ Bicondytaire 166294-166305 166316-166320 166331-166342 166353-166364	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
166375-166386	15 ans	Néant
166390-166401	15 ans	Néant
166412-166423	15 ans	Néant
166434-166445	15 ans	Néant
171135-171146	15 ans	Néant
166471-166482	15 ans	Néant
✓ Bicondylaire (pour révision)		
166530-166541	15 ans	Néant
166552-166563	15 ans	Néant
171150-171161	15 ans	Néant
166596-166600	15 ans	Néant
✓ Composant tibial d'une prothèse à charnière modulaire		
166655-166666	15 ans	Néant
166670-166681	15 ans	Néant
166692-166703	15 ans	Néant
166714-166725	15 ans	Néant
✓ Bicompartimental		
166736-166740	15 ans	Néant
166751-166762	15 ans	Néant
166773-166784	15 ans	Néant
166795-166806	15 ans	Néant
166810-166821	15 ans	Néant
166832-166843	15 ans	Néant
➤ Spacer		
166854-166865	15 ans	Néant
➤ Composants fémoro-patellaires		
✓ Trochlée		
166876-166880	15 ans	Néant
166891-166902	15 ans	Néant
✓ Rotule		
166913-166924	15 ans	Néant
166935-166946	15 ans	Néant
166950-166961	15 ans	Néant
166972-166983	15 ans	Néant
166994-167005	15 ans	Néant
➤ Prothèse à charnière		
167016-167020	15 ans	Néant
167031-167042	15 ans	Néant
➤ Tiges		
167053-167064	15 ans	Néant
167075-167086	15 ans	Néant
167090-167101	15 ans	Néant
167112-167123	15 ans	Néant
167134-167145	15 ans	Néant
167156-167160	15 ans	Néant
167171-167182	15 ans	Néant
167193-167204	15 ans	Néant
167215-167226	15 ans	Néant
167230-167241	15 ans	Néant
167333-167344	15 ans	Néant
167355-167366	15 ans	Néant
167370-167381	15 ans	Néant
167392-167403	15 ans	Néant
➤ Accessoires pour prothèses du genou		
167252-167263	15 ans	Néant
167274-167285	15 ans	Néant
167296-167300	15 ans	Néant
167311-167322	15 ans	Néant
• Cheville		
182652-182663	15 ans	Néant
182674-182685	15 ans	Néant
182696-182700	15 ans	Néant
182711-182722	15 ans	Néant

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE	ENTRETIEN
• Pied		Pas de capitalisation
2.12.3 Prothèses articulaires sur mesure 170796-170800 172535-172546		En fonction de l'avis du médecin-spécialiste
2.12.4. Traumatologie et ostéosynthèse		Frais médicaux
2.12.5. Arthroscopie		Frais médicaux
2.12.6. Fixateurs externes		Frais médicaux
2.12.7. Cranio-maxillo-facial		Frais médicaux
2.12.8. Substituts osseux		Frais médicaux
2.12.9. Divers (1)		Pas de capitalisation/Frais médicaux
2.12.10. Implants d'ancrage et de fixation pour tissus mous		Frais médicaux
2.12.11 Implant d'ancrage pour prothèse externe 181031-181042 181053-181064 181075-181086 181090-181101 181112-181123 181134-181145 181156-181160 181171-181182 181193-181204 181215-181226		3 ans 5 ans 10 ans 10 ans 3 ans 5 ans 3 ans 5 ans 10 ans 10 ans
2.13. Autres		
2.13.1. Capteur implantable pour la mesure en continu du taux de glucose dans le liquide interstitiel 174370-174381 174392-174403 174414-174425 174436-174440 174451-174462 174473-174484 174495-174506 174510-174521		Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : coût réel

Remarque :

(1) Par Divers (rubrique 2.12.9), on entend les prestations suivantes :

*170472-170483 : ciment (avec ou sans antibiotique) utilisé lors du placement d'une prothèse articulaire

*170494-170505 : obturateur diaphysaire utilisé lors du placement d'une tige cimentée d'une prothèse articulaire

*170516-170520 : matériel de cerclage, par câble ou par fil

*170531-170542 : matériel de cerclage tressé

PRIX 2023

GROUPE B

LISTE DES APPAREILS DE PROTHESE ET D'ORTHOPEDIE POUR LESQUELS LE PRIX, LA DUREE ET LES FRAIS D'ENTRETIEN SONT CONSTATES PAR LE COMITE DE GESTION.

NATURE DE LA PROTHESE	COÛT en €	DURÉE	ENTRETIEN en €
1. Semelles orthopédiques			
• Sur mesure	68,04	12 mois	néant
2. Cannes et béquilles			
• Canne ordinaire	35,82	5 ans	10 %
• Canne-béquille	28,78	5 ans	10 %
3. Prothèses oculaires			
3.1. Lunettes			
• Monture de lunettes	256,79	5 ans	néant
• Lunettes de soleil (y compris verres plano)	256,79	5 ans	néant

Remarque :

1/ Par lunette solaire, on entend lunette avec verres plano teintés (verres sans valeur dioptrique). Les verres plano teintés conservent leur teinte dans toutes les luminosités. Si les verres s'adaptent à la luminosité, ils appartiennent au groupe C.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COÛT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
4. Prothèses dentaires fixes			
4.1. Couronnes			
4.1.1. Couronne céramo-métallique (VMK)			
• Métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Métal précieux	A.R.	15 ans	Néant
• Alliage économique	A.R.	15 ans	Néant
4.1.2. Couronne			
• En résine	A.R.	8 ans	Néant
• En céramique pleine	A.R.	15 ans	Néant
• Couronne télescopique	A.R.	15 ans	Néant
4.1.3. Pivots (ou couronnes à pivot)			
4.1.3.1. Pivot distinct de la couronne à ajouter			
• Montage adapté en bouche avec systèmes d'ancrage préfabriqués disponibles dans le commerce avec montage en composite			
➤ En métal	A.R.	durée selon la couronne placée	Néant
➤ En zirconium	A.R.		Néant
➤ En fibre de verre	A.R.		Néant
• Pivots coulés avec montage fabriqués en labo			
➤ En métal précieux	A.R.	durée selon la couronne placée	Néant
➤ En alliage économique	A.R.		Néant
➤ En zirconium	A.R.		Néant
4.1.3.2. Pivots à montage métallique (pivot + dent coulée d'une pièce)			
• Avec facette en résine			
➤ Métal très précieux	A.R.	12 ans	Néant
➤ Métal précieux	A.R.	12 ans	Néant
• Avec facette en céramique			
➤ Métal très précieux	A.R.	15 ans	Néant
➤ Métal précieux	A.R.	15 ans	Néant
➤ Zirconium	A.R.	15 ans	Néant

Remarques :

1) A.R. : L'arrêté royal du 10.03.2022 modifiant l'arrêté royal du 01.10.2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail a été publié au Moniteur belge le 04.04.2022. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.

2/Métal très précieux * absence de paladium

* à partir de 84 % d'or

Métal précieux : * absence de paladium

* à partir de 40 % d'or

3/ céramique pleine : la couronne ne contient pas de métal. La base est fabriquée en oxyde d'aluminium (couronne en Procera), en zirconium ou totalement en porcelaine.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COÛT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
4.2. Bridge (piliers + éléments intermédiaires)			
4.2.1. Piliers : couronnes ou pivots : point 4.1. ci-avant (Couronnes)			
4.2.2. Éléments intermédiaires			
4.2.2.1. Éléments intermédiaires et/ou extensions avec facette en céramique			
<ul style="list-style-type: none"> • Métal très précieux • Métal précieux • Alliage économique • En céramique pleine 	A.R. A.R. A.R. A.R.	15 ans 15 ans 15 ans 15 ans	Néant Néant Néant Néant
4.3. Techniques de collage			
4.3.1. Bridges adhésifs (ex. de type Maryland)			
<ul style="list-style-type: none"> • élément intermédiaire + 2 facettes adhésives • par facette adhésive supplémentaire 	A.R. A.R.	10 ans 10 ans	Néant Néant
4.3.2. Composite (technique du mordantage)			
<ul style="list-style-type: none"> • Par réparation 	304430 + 303590 + 303612	5 ans	Néant
4.3.3. Facette - technique du mordantage			
<ul style="list-style-type: none"> • Facette en résine de synthèse • Facette en céramique pleine 	A.R. A.R.	10 ans 10 ans	Néant Néant
4.3.4. Inlay - onlay			
<ul style="list-style-type: none"> • En métal très précieux • En céramique pleine 	A.R. A.R.	15 ans 15 ans	Néant Néant

Remarques :

1) A.R. : L'arrêté royal du 10.03.2022 modifiant l'arrêté royal du 01.10.2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail a été publié au Moniteur belge le 04.04.2022. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.

2/Métal très précieux * absence de paladium
* à partir de 84 % d'or
Métal précieux : * absence de paladium
* à partir de 40 % d'or

3/ céramique pleine : la couronne ne contient pas de métal. La base est fabriquée en oxyde d'aluminium (couronne en Procera), en zirconium ou totalement en porcelaine.

4/ La dénomination « Composite (technique du mordantage) » (rubrique 4.3.2) doit être comprise comme « Technique adhésive » car on n'utilise pas toujours une technique de mordantage pour la pose d'un composite. Par ailleurs, le code SSI 303612 (digue) a été ajouté car, lors de la pose d'un composite, il convient de travailler dans un milieu pur et sec.

5/ Il conviendrait d'ajouter un « overlay » à la rubrique 4.3.4. Les diverses dénominations témoignent de l'étendue de l'obturation coulée.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COÛT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
5. Prothèses dentaires amovibles			
5.1. En résine (prix des crochets compris)			
Prothèse supérieure amovible			
• Une dent	307731	7 ans	20 %
• Deux dents	307775	7 ans	20 %
• Trois dents	307812	7 ans	20 %
• Quatre dents	307856	7 ans	20 %
• Cinq dents	307893	7 ans	20 %
• Six dents	307930	7 ans	20 %
• Sept dents	307974	7 ans	20 %
• Huit dents	308011	7 ans	20 %
• Neuf dents	308055	7 ans	20 %
• Dix dents	308092	7 ans	20 %
• Onze dents	308136	7 ans	20 %
• Douze dents	306832	7 ans	20 %
• Treize dents	306876	7 ans	20 %
• Quatorze dents ou prothèse complète	306913	7 ans	20 %
Prothèse inférieure amovible			
• Une dent	307753	7 ans	20 %
• Deux dents	307790	7 ans	20 %
• Trois dents	307834	7 ans	20 %
• Quatre dents	307871	7 ans	20 %
• Cinq dents	307915	7 ans	20 %
• Six dents	307952	7 ans	20 %
• Sept dents	307996	7 ans	20 %
• Huit dents	308033	7 ans	20 %
• Neuf dents	308070	7 ans	20 %
• Dix dents	308114	7 ans	20 %
• Onze dents	308151	7 ans	20 %
• Douze dents	306854	7 ans	20 %
• Treize dents	306891	7 ans	20 %
• Quatorze dents ou prothèse complète	306935	7 ans	20 %
Adjonction de dent(s) sur une prothèse existante			
• Première dent	309050 ou 309072	7 ans	20 %
• Par dent supplémentaire	309094 ou 309116	7 ans	20 %

Remarque :

En principe, la base peut être remplacée au maximum 2 fois pendant les 7 années qui suivent la mise en place de la prothèse amovible. En séance du 19 décembre 2011, il a été décidé de fixer l'entretien à 20 % du prix de la prothèse et ce, pour couvrir les frais de réparation et de remplacement de la base.

NATURE DE LA PROTHESE DENTAIRE	COÛT en € ou code SSI	DURÉE	ENTRETIEN en €
5.2. En métal			
Prothèse supérieure amovible			
<ul style="list-style-type: none"> Monture/squelette en chrome-cobalt + crochets Dents 	A.R. (voir rubrique 5.1)	10 ans 10 ans	Néant 20 %
Prothèse inférieure amovible			
<ul style="list-style-type: none"> Monture/squelette en chrome-cobalt + crochets Dents 	A.R. (voir rubrique 5.1)	10 ans 10 ans	Néant 20 %
Adjonction de dent(s) sur une prothèse squelettée existante			
<ul style="list-style-type: none"> Par dent 	309050	10 ans	20 %
6. Systèmes d'ancrage			
6.1. Systèmes d'ancrage sur dents naturelles			
<ul style="list-style-type: none"> Barre de stabilisation Attachements 	A.R. A.R.	15 ans 15 ans	50,00 50,00
6.2. Systèmes d'ancrage sur implants			
<ul style="list-style-type: none"> Barre de stabilisation Attachements 	A.R. A.R.	15 ans 15 ans	50,00 50,00
7. Implants dentaires mis en place dans le cabinet du praticien de l'art dentaire			
<ul style="list-style-type: none"> Implant solitaire (healing abutment inclus)*/** Par implant supplémentaire au cours de la même séance**/** Pilier (intervention & matériel inclus)* Suprastructure 	A.R. A.R. A.R. voir rubriques 4, 5 et 6.	- - - voir rubriques 4, 5 et 6.	50,00 50,00 - voir rubriques 4, 5 et 6

Remarques :

1) A.R. : L'arrêté royal du 10.03.2022 modifiant l'arrêté royal du 01.10.2013 établissant les conditions d'indemnisation des prothèses dentaires nécessitées à la suite de lésions subies lors d'un accident du travail a été publié au Moniteur belge le 04.04.2022. Dès que les adaptations de tarifs et/ou de terminologie seront publiées dans un nouvel arrêté royal ou sur le site internet de Fedris, les entreprises d'assurances devront les appliquer lors du remboursement et du calcul des provisions techniques et des capitaux pour prothèses.

2/ * : pas de capitalisation suite à la décision du comité de gestion du 15.12.2003. Seul un « capital de réserve » doit être prévu pour un contrôle annuel de l'implant (cf. circulaire 2004/2)

3/ ** Les prix mentionnés dans l'AR sous « Par implant supplémentaire au cours de la même séance » comprennent aussi le pilier de cicatrisation (healing abutment), par analogie avec l'implant solitaire (primaire).

4/ *** Pour pouvoir poser un implant sur le maxillaire, le volume osseux doit être suffisant. Les techniques de reconstruction osseuse (greffes, substituts) peuvent être utilisées lorsque le volume osseux du maxillaire s'avère insuffisant. Les frais y afférents sont qualifiés de « frais médicaux ». Les prestations hors de la nomenclature des prestations de santé doivent être évaluées sur la base de leur caractère « raisonnable » et « équitable ».

PRIX 2023

GROUPE C

APPAREILS POUR LESQUELS C'EST LE COÛT RÉEL QUI DOIT ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION.
LA DUREE ET LES FRAIS D'ENTRETIEN SONT CONSTATES PAR LE COMITE DE GESTION.

NATURE DE LA PROTHÈSE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1. Appareils externes		
1.1. Perruques		
• Cheveux synthétiques (perruques dames et hommes)	1 an	315,00
• Cheveux naturels (perruques pour dames et hommes)	4 ans	315,00
1.2. Appareils auditifs spécialisés	5 ans	125,00
1.3. Prothèses oculaires		
• Verres correcteurs	1 an	Néant
• Lentilles journalières cornéennes à caractère optique	1 an	Néant
• Lentilles prismatiques de Fresnel	1 an	Néant
• Yeux artificiels sur mesure		
➤ En émail	1 an	45,00
➤ En plastique	6 ans	45,00
• Lentilles sclérales sans caractère optique	6 ans	45,00
1.4. Bandages		
• Bandages élastiques simples à visée compressive (bas à varices et orthèses en tissu élastique)	6 mois	Néant
• Bandages de contention renforcés (pour le dos, l'épaule, le coude, le poignet, le genou, la cheville, etc.)	1 an	Néant
1.5. Talonnettes	6 mois	Néant
1.6. Adaptations de chaussure		
• Rehaussements de semelle externes jusqu'à 2 cm	6 mois	Néant
• Barre métatarsienne	6 mois	Néant

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.7. Épithèses		
<ul style="list-style-type: none"> • Adhésives maxillo-faciales ➤ Pavillon ➤ Orbite ➤ Nez ➤ Autres parties du visage • Épithèses esthétiques physiques ➤ Doigts ➤ Gaine pour la main ➤ Gaine pour la jambe ➤ Autres parties du corps 	<ul style="list-style-type: none"> 1 an 1 an 1 an 1 an 18 mois 2 ans 18 mois 2 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 15 % 15 % 15 % 15 % 10 % 10 % 10 % 10 %
1.8. Adaptation de véhicule (*)		
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptations et équipements de véhicule • Boite de vitesses automatique : (prix maximum 1 903,82 €) 	<ul style="list-style-type: none"> 7 ans 7 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Néant Néant
1.9. Matériel pour incontinence.(**)	suivant besoins réels	Néant
1.10. Neurostimulateur TENS		
<ul style="list-style-type: none"> • Appareil TENS • Accessoires (électrodes, fils, pansements adhésifs, électrogel et piles) 	<ul style="list-style-type: none"> 7 ans - 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivant les besoins réels
1.11. Appareils de levage et de transfert		
<ul style="list-style-type: none"> • Monte-escaliers (maximum 7 657,00 €) ➤ Partie fixe ➤ Partie mobile • Monolift (maximum : 8 856,00 €) ➤ Partie fixe ➤ Partie mobile 	<ul style="list-style-type: none"> 15 ans 5 ans 10 ans 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Néant 10 % Néant 10 %

Remarques :

1/(*) les frais s'inscrivant dans le cadre de la directive 2007/46/CEE doivent être pris en charge par l'entreprise d'assurances et les montants réclamés doivent être ajoutés au montant servant de base pour le calcul du capital de prothèse ou de la provision technique.

2/ (**) Il est question de la catégorie C dans la liste limitative concernant le matériel pour incontinence (voir circulaire n° 93/3 et 2022/2).

3/ Un ascenseur d'escalier est un « ascenseur sur rails » conçu pour se déplacer d'un étage à l'autre.

4/ Par monolift, on entend un « soulève-personne avec rails au plafond » permettant de se déplacer d'une pièce à l'autre d'un même étage.

5/ « prix maximum » : à utiliser uniquement pour calculer le capital pour prothèse ou la provision technique.

NATURE DE LA PROTHESE	DURÉE	ENTRETIEN EN €
1.12. Moyens de communication		
<ul style="list-style-type: none"> • Pour malvoyants ➤ Aides à la lecture ✓ Outils optiques de grossissement <li style="padding-left: 20px;">Loupe <li style="padding-left: 20px;">Loupe éclairante ✓ Outils électroniques de grossissement ou loupes d'écran ✓ Outil électronique de grossissement avec voix de synthèse ➤ Télécommunication ✓ Logiciel adapté pour smartphone (grossissement, voix, braille) ➤ Logiciel adapté pour tablette • Pour malentendants ➤ Amplifications sonores via ligne fixe ➤ Amplifications sonores via GSM • Pour les personnes atteintes de limitations motrices ➤ Claviers alternatifs (1) ➤ Souris alternatives (2) • Système d'appel <li style="padding-left: 20px;">Life-alert 	<ul style="list-style-type: none"> 15 ans 15 ans 7 ans 5 ans 3 ans 3 ans 7 ans 3 ans 5 ans 5 ans 15 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Néant 25,00 Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant Néant
1.13. Les aides à la mobilité et leurs adaptations (3)		
<ul style="list-style-type: none"> • Voiturettes manuelles (4) • Voiturettes électriques (5) • Scooters ➤ Scooters électroniques pour l'intérieur ➤ Scooters électroniques pour l'intérieur et l'extérieur ➤ Scooters électroniques pour l'extérieur • Tables de station debout • Tricycle ou quadricycle standard et tricycle couché • Aides à la marche • Coussins d'assise pour la prévention des escarres • Systèmes pour le soutien de la position d'assise 	<ul style="list-style-type: none"> 4 ans 4 ans 4 ans 6 ans 6 ans 10 ans 8 ans 4 ans 2 ans 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % 10 % 10 % 10 % 10 % 10 % 10 % 10 % Néant 10 %
1.14. Aides à la mobilité pour malvoyants et aveugles		
<ul style="list-style-type: none"> • Canne blanche • Canne blanche pliable ou escamotable • Canne blanche électronique • Chien guide 	<ul style="list-style-type: none"> 2 ans 2 ans 5 ans 8 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Néant Néant Néant 10 %
1.15. Les appareils et moyens auxiliaires spéciaux (6)		

Remarques :

1/ Par alternatives au clavier, on entend les adaptations du clavier

2/ Par alternatives à la souris, on entend les adaptations de la souris

3/ Ces aides à la mobilité seront reprises dans la réglementation modifiée à partir du 1^{er} janvier 2019 (6^e réforme de l'État)

4+5/ En séance du 21 décembre 1992 (doc. CG/3/92/215), les membres du comité de gestion ont décidé qu'une voiturette mécanique de réserve devait être octroyée tant pour une voiturette électrique que pour une voiturette mécanique

6/ La liste des appareils spéciaux n'est pas communiquée car non limitative et fonction de la nature des lésions de la victime. La nature, la durée et l'entretien annuel sont arrêtés au cas par cas de commun accord. Les cas litigieux sont soumis au comité médico-technique de Fedris. Il s'agit ici surtout des appareils pour

paraplégie, tétraplégie et hémiplégie pour soins à domicile et rééducation de la victime et des appareils nécessaires du fait d'un accident du travail qui ne sont pas repris dans cette liste.

NATURE DE LA PROTHESE + CODE SSI	DURÉE / ENTRETIEN
2. Prothèses internes	
2.1. Neurochirurgie (neurostimulateur de stimulation cérébrale profonde en cas d'épilepsie réfractaire)	
<ul style="list-style-type: none"> 171614-171625 171636-171640 171651-171662 	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : suivant les besoins réels
2.2. Neurochirurgie (neurostimulateur de stimulation cérébrale profonde en cas de trouble obsessionnel compulsif)	
<ul style="list-style-type: none"> 173250-173261 173294-173305 173316-173320 173331-173342 183654-183665 183676-183680 183691-183702 183713-183724 183735-183746 183750-183761 183772-183783 183794-183805 183816-183820 183831-183842 183853-183864 183875-183886 183890-183901 183912-183923 183934-183945 183956-183960 183971-183982 	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : suivant les besoins réels
2.3. Chirurgie thoracique et cardiologie	
<ul style="list-style-type: none"> Valve cardiaque 181893-181904 	Durée à fixer sur proposition du médecin spécialiste traitant Entretien : néant
2.4. Orthopédie et traumatologie	
<ul style="list-style-type: none"> Prothèses de remplacement du cortex osseux 167694- 167705 	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
<ul style="list-style-type: none"> Prothèses articulaires sur mesure 167716 - 167720 	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
<ul style="list-style-type: none"> Divers 167731-167742 	En fonction de la prothèse interne - capitaliser ou non
<ul style="list-style-type: none"> Implant d'ancrage pour prothèse externe 181230-181241 181252-181263 	Partie implantable : pas de capitalisation Partie percutanée (fémur/humérus) : capitaliser ou non
2.5. Implants spéciaux	
<ul style="list-style-type: none"> Pas de remboursement sur la base du barème SSI (*) 	Suivant la nature et sur avis du médecin spécialiste

Remarques :

1/ Lors du calcul du capital pour prothèse ou de la provision technique, il faut ajouter au prix de la prothèse (incluant le matériel d'ostéosynthèse nécessaire à la pose et la marge de sécurité) le coût de l'anesthésie et de l'intervention (réintervention) chirurgicale pour la mise en place de l'implant.

2/ (*): la liste des implants spéciaux (dernière rubrique) n'est pas communiquée vu qu'elle n'est pas limitative et que les implants sont fonction de la nature des lésions. La nature, la durée et l'entretien annuel sont arrêtés au cas par cas de commun accord. Les cas litigieux sont soumis au comité médico-technique de Fedris.